

L'écrin

2014
JANVIER
FÉVRIER
MARS



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS
DE L'UNION EUROPÉENNE

Section Belgique

n°65



2014

Frohes Neujahr
Happy New Year
Bonne année
Gelukkig Nieuwjaar



Bulletin de liaison de la Section Belgique de l'AIACE

Sommaire

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO:

A. Clément, Y. Demory, J.-P. Dubois,
A. Goffeau, D. Guggenbühl, P. Loir,
J. Mateus Tique, J.-B. Quicheron,
L. Schubert, T. A. Vanhaeverbeke,
N. Vogel.

DÉPÔT À LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE:

ISSN 1783 – 5410

Les textes n'engagent que leurs
auteurs et non la Commission
européenne

EDITEUR RESPONSABLE :

André Vanhaeverbeke

COMITÉ DE RÉDACTION :

Yvette Demory
Daniel Guggenbühl
Philippe Loir
Ludwig Schubert
João Mateus Tique

RÉDACTEUR EN CHEF :

Jean-Bernard Quicheron
Email : jbquicheron@base.be

DESIGN & IMPRESSION

OIB CONCEPTION & REPRODUCTION

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPÉENNE

SC29 02/116
B 1049 Bruxelles (Belgique)
Tél: (32) 02/295 38 42 ou 296 48 24
Fax (32) 02/299 52 89
Banque: compte n° 210-0377700-34

BIC : GEBABEBB
IBAN : BE68 2100 3777 0034
N° d'entreprise : 450733759

aiace-be@ec.europa.eu
<http://www.aiace-be.eu>



EDITORIAL – TEN GELEIDE

3

L'immigration, condition de l'avenir européen
Immigratie, voorwaarde voor de toekomst van Europa

LA VIE de l'AIACE, section Belgique

Notre assurance maladie, problèmes structurels 5
Echos du CA International de l'AIACE 8
Voyage à Gdansk et Kaliningrad 10
Maisons de retraite, leurs problèmes (et annexe) 11

QUESTIONS EUROPEENNES

Couple franco-allemand à l'épreuve de la crise 12
Autour du rond-point Schuman 14
Aide humanitaire au peuple syrien 16

QUESTIONS GENERALES

Numérique, droit d'oublier ou d'être oublié 19
GIEC sur le réchauffement climatique 21
Royaume-Uni, contribution nette des immigrés 23

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Sites internet utiles 24

LIBRES OPINIONS

Vieillir sans trop souffrir 26
Tourner la page 28

QUE SONT-ILS DEVENUS ?

André Clément 29

LES BREVES

30

IN MEMORIAM

Jacqueline de Milly 31
Fernand Van Hoeck 31

ILS NOUS ONT QUITTES

33

COURRIER DES LECTEURS

33

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Maisons de Retraite - Belgique 34
L'espace seniors 36

RIONS UN PEU

On n'apporte plus, on télécharge ! 38

Composition du Conseil d'administration

39

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS
DE L'UNION EUROPÉENNE

Editorial / Ten geleide

L'immigration, condition de l'avenir européen

André Vanhaeverbeke, Président

Immigratie, voorwaarde voor de toekomst van Europa

André Vanhaeverbeke, Voorzitter

Le drame de Lampedusa, « cimetière de migrants » avec plus de 20.000 morts en 20 ans, nous a rappelé la force et la dangerosité des mouvements migratoires vers l'Europe, même s'il est vrai que la majorité des migrants utilisent des voies moins spectaculaires : avion, visa touristique et évanouissement dans la clandestinité.

Cette actualité met évidemment en relief un premier impératif, celui de la surveillance des frontières, aujourd'hui orchestrée par l'Agence européenne Frontex. Suite au drame récent, elle se verra chargée aussi de coordonner les opérations de repérage et de sauvetage en Méditerranée. C'est un progrès, même s'il est difficile de cumuler le rôle de police des frontières avec celui de secouriste. Sans oublier que la surveillance pose des problèmes de solidarité entre Etats Membres : le Sud, étant en première ligne pour stopper de flux de migrants qui en majorité veulent gagner les pays plus riches du Nord. Ceux-ci devraient en partager les coûts, ce qui complique donc le débat. Mais bien sûr la surveillance n'est qu'un aspect du problème et il ne faudrait pas qu'elle reste le « cache-misère » de la faiblesse d'une politique globale des migrations. Par exemple la coordination des politiques internes en matière de régularisation des clandestins, des politiques d'asile, est capitale du simple fait de la liberté de circulation, tout laxisme d'un côté risquant de perturber la sévérité d'un autre par l'effet des vases communicants. Des avancées dans ces domaines sont rendues difficiles du fait qu'on se situe en plein dans des domaines de souverainetés nationales d'autant plus jalouses que tous les pays n'ont pas les mêmes approches en la matière.

Au delà de ces aspects d'intégration, il faut aussi s'interroger sur les racines du problème, sans quoi on ne pourrait comprendre l'ampleur actuelle des mouvements de population. Elle résulte en fait de deux facteurs se renforçant l'un l'autre. D'un côté une aspiration par

Het drama van Lampedusa, “migrantenkerkhof” met meer dan 20.000 doden in 20 jaar, heeft ons bewust gemaakt van de kracht en de gevaren van de migratiebewegingen naar Europa, ook al gebruiken in werkelijkheid de meeste migranten minder spectaculaire middelen: vliegtuig, toeristenvisum en verdwijning in de clandestiniteit.

Deze actualiteit benadrukt natuurlijk een eerste vereiste, namelijk de grensbewaking, vandaag georganiseerd door het Europese Frontex-agentschap. Naar aanleiding van het recente drama zal het ook belast worden met de coördinatie van de opsporings- en reddingsacties in de Middellandse Zee. Dat is een stap vooruit, ook al is het moeilijk de rol van grenspolitie met die van hulpverlener te combineren. Bovendien werpt die bewaking solidariteitsproblemen tussen de lidstaten op: het Zuiden ligt in de eerste lijn om de migrantenstroom te stoppen, maar de meerderheid van hen willen naar de rijkere landen in het Noorden. Deze zouden dus in de kosten moeten delen, wat het debat bemoeilijkt. De bewaking is echter slechts één aspect van het probleem, natuurlijk, en dit mag geen “doekje voor het bloeden” blijven voor de zwakte van een allesomvattend migratiebeleid. Zo is bijvoorbeeld de coördinatie van het binnenlandse beleid inzake regularisatie van illegalen, asielbeleid, van doorslaggevend belang alleen al door het vrije verkeer, elk laxisme enerzijds dreigt de strengheid elders op losse schroeven te zetten door de werking van de communicerende vaten. En vooruitgang op dit gebied is moeilijk omdat men hier de kern van de nationale soevereiniteit raakt, die des te angstvalliger wordt gehoeud naarmate niet alle landen dezelfde benadering hebben in deze materie.

Afgezien van dit integratieaspect moet men zich ook vragen stellen over de wortels van het probleem, want anders kan men de huidige omvang van de massabewegingen niet begrijpen. Deze vloeit in feite voort uit twee factoren

l'Europe, qui, en phase de déclin démographique, a eu et a encore besoin, malgré la crise, d'importer de la main-d'œuvre pour assurer son développement. De l'autre, une pulsion inverse venant des pays pauvres situés à ses portes, incite des masses de jeunes sans emplois à émigrer pour s'assurer des revenus vitaux pour eux-mêmes et leur famille. C'est d'ailleurs aussi un enjeu essentiel pour les Etats d'origine; ainsi par exemple au Sénégal, les renvois d'argent par les migrants représentent-ils entre 20 et 25% du PNB. Freiner les pressions migratoires demanderait donc de vigoureux efforts de développement à soutenir par et dans l'intérêt de l'Europe, ce qui est loin d'être le cas. De plus, même si ce l'était, il s'agirait là d'une entreprise à longue haleine, avec peu d'effets marquants dans le court et moyen terme. Peu de chances de voir les incitations au départ se réduire à une échéance proche, que du contraire. Et le risque existe donc que le type ou l'ampleur des migrations ne corresponde plus ou dépasse la capacité d'accueil de nos pays.

Dès lors, dans l'immédiat, pour éviter des afflux devenant humainement et politiquement ingérables, on doit se résoudre à des politiques de régulation, difficiles à appliquer, à caractère répressif, et risquant donc de surcroît à mettre à mal les valeurs fondatrices et l'identité même de l'Europe..

Dilemme d'autant plus difficile à résoudre qu'interviennent le sociologique et le politique. Nos sociétés perturbées par des problèmes identitaires se plaignent de « n'être plus chez elles », développant alors un sentiment de xénophobie, exacerbé par les partis extrémistes. Ceux-ci jouent sur les peurs, utilisant les migrants – surtout musulmans – comme boucs émissaires. Tous éléments qui brouillent le rôle essentiel attendu des migrations, ce malgré la crise. Il faut donc naviguer à contre-courant, et s'attaquer aux fantasmes dominants, ceux de la crainte du « barbare » prêt à nous envahir, qui vole nos emplois, menace nos identités. Il est pour cela indispensable de commencer par rassurer nos populations en établissant des lignes politiques claires, identifiant un chemin entre la « forteresse et la passoire », celui de la régulation des flux, renforçant les contrôles certes, mais donnant un cap, par exemple celui d'une immigration « choisie ». Le migrant n'étant plus vu comme une menace, son intégration sera facilitée, et c'est à cette aune que sera jugé le succès de la politique d'immigration, au bénéfice de l'Europe. ■

die elkaar versterken. Enerzijds de aanzuigende werking van Europa, dat, gezien de demografische achteruitgang, in het verleden en ook nu nog, ondanks de crisis, arbeidskrachten moet invoeren om haar ontwikkeling te verzekeren. Anderzijds zet een tegenovergestelde drang uit de arme landen voor haar deur massa's werkeloze jongeren aan tot emigratie om in hun levensonderhoud en dat van hun familie te kunnen voorzien. Dat is trouwens ook een essentieel belang voor de oorsprongslanden, in Senegal, bij voorbeeld, vormen de geldstromen afkomstig van de migranten, tussen de 20 en 25% van het BNP. Die migratiedruk afremmen zou dus krachtige ontwikkelingsmaatregelen vergen door Europa en in het belang van Europa, wat verre van het geval is nu. Bovendien, zelfs als dat wel zo was zou dat een inspanning op lange termijn zijn met weinig betekenisvol effect op korte en middellange termijn. Er is weinig kans de prikkel tot vertrek binnenkort te zien afnemen, integendeel. Het risico bestaat dus, dat het soort migratie of de omvang ervan niet meer strookt met het opvangvermogen van onze landen, of dit overstijgt.

Om te vermijden dat de toestroom zowel menselijk als politiek onbeheersbaar wordt moet men dus, voor het ogenblik, zich beperken tot een reguleringsbeleid, dat moeilijk toe te passen is, repressief van aard en daardoor ook nog de fundamentele waarden en zelfs de identiteit van Europa dreigt aan te tasten. Een dilemma, dat des te moeilijker op te lossen is omdat hier zowel sociologie als politiek een rol spelen. Onze samenlevingen die geplaagd worden door identiteitsproblemen, beklagen zich erover “niet meer thuis in eigen huis” te zijn en ontwikkelen aldus gevoelens van vreemdelingenhaat, nog aangewakkerd door extremistische partijen. Die spelen in op de angst en gebruiken de migranten – en vooral de moslims – als zondebok. Allemaal elementen, die de essentiële rol die men van migratie verwacht, ondanks de crisis, vertroebelen. Men moet dus tegen de stroom op roeien en de heersende fantasmen bevechten, zoals de vrees voor de “barbaar” die ons komt overvallen, onze arbeidsplaatsen rooft en onze identiteit bedreigt. Daarom is het onontbeerlijk te beginnen met onze bevolkingen gerust te stellen door duidelijke politieke lijnen op te stellen, die een weg afbakenen tussen “fort en zeef”, de weg van de regulering van de instroom, wel met versterkte controle, maar met een doel in het vooruitzicht, bij voorbeeld een “gekozen” immigratie. Als de migrant niet langer als een bedreiging wordt gezien zal hij makkelijker integreren en dat zal de maat zijn waaraan het welslagen van het immigratiebeleid, ten gunste van Europa, zal worden getoetst. ■



Ludwig Schubert

Notre assurance maladie

Problèmes structurels après les révisions du Statut

1. Les fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne (UE) disposent d'une sécurité sociale *autonome* et obligatoire. Ceci est nécessaire compte tenu des différences et de l'état compliqué et souvent déficitaire des systèmes nationaux de sécurité sociale.

La base juridique de notre sécurité sociale se trouve dans l'article 14 du protocole n°7 (Privilèges et immunités de l'UE) qui est ajouté aux Traités. Dans la version actuelle, ce sont le Parlement et le Conseil qui, sur proposition de la Commission, prennent les décisions nécessaires selon la procédure compliquée de l'article 294 du Traité sur le fonctionnement de l'EU (TFUE). Depuis le Statut de 1962, dans l'essentiel, il y a trois branches de notre sécurité sociale¹ :

- (1) les pensions et l'allocation d'invalidité (art. 77-84 et les annexes VIII et XII du Statut) ;
- (2) l'assurance concernant les risques de maladies professionnelles et d'accident (art. 73, valable uniquement pour le personnel actif) et
- (3) l'assurance maladie de l'article 72 du Statut.

Ces trois branches de sécurité sociale sont conçues de manière moderne et leur financement est, en principe, assuré durablement. Contrairement à beaucoup de régimes nationaux notamment, **notre régime de pension se trouve, par définition, en équilibre financier** et l'existence du Fonds de pension actuariel (« notionnel ») ainsi que les droits acquis des pensionnés ont été confirmés lors de la révision 2013/2014 du Statut²)

2. Notre assurance maladie est publique, obligatoire et sous deux aspects solidaire :

- (a) Les contributions sont collectées comme pourcentage du traitement ou de la pension de base sans limite supérieure de revenu. Cette « **solidarité concernant les niveaux de revenu** » permet des taux de contribution faibles. Un tiers de la contribution totale est retenue à la source des rémunérations et pensions, les autres deux tiers sont à la charge des institutions, c'est-à-dire du budget. Toutefois, la contribution salariale est limitée à 2% du traitement ou de la pension de base (Art.72 § 1, alinéa 4). Une limite supérieure pour la contribution patronale (par exemple 4%) n'est pas prévue par le Statut. A l'heure actuelle – et ce depuis très longtemps – la contribution salariale se situe à 1,7%. Jusqu'à présent, la question du dépassement de la limite des 2% ne s'est pas posée. Une telle mesure impliquerait une modification du Statut. Il n'est pas à exclure que ce problème se posera à l'avenir (toutefois, il semble *que ce soit* dans une perspective relativement éloignée).
- (b) Les prestations de notre assurance maladie se font en faveur des affiliés et de leurs membres de famille (ou d'autres bénéficiaires) de la même manière pour toutes les catégories de bénéficiaires : affiliés actifs et post-actifs (c'est-à-dire les « contributeurs ») et leurs ayants droit. Cette « **solidarité familiale et intergénérationnelle** » est **particulièrement importante pour les pensionnés** dont le risque de maladie est nettement supérieur à celui des bénéficiaires liés à des affiliés actifs et plus jeunes. Par contre, pendant les nombreuses années de leur service actif, les pensionnés ont payé, en moyenne, des contributions supérieures aux prestations qu'ils ont reçues. En 2012, il y avait 74.000 affiliés, dont 18.000 anciens et le nombre des bénéficiaires s'élevait à 148.000, dont 27.000 anciens et leurs ayants droit.

1. Dans le Statut, il y a encore d'autres dispositions « sociales », par exemple dans les articles 74-76, concernant les naissances, décès, dons, prêts ou avances.

2. La détérioration des perspectives de pension du personnel plus jeune et à recruter à l'avenir n'a pas été décidée en raison d'un déséquilibre financier mais en vue d'économiser des « contributions » patronales.

Un autre aspect de notre assurance maladie mérite d'être souligné : mis à part quelques litiges ponctuels, les prestations peuvent être considérées comme correctes. Une assurance complémentaire pour des coûts non remboursés n'est, en principe, pas nécessaire mais elle peut être sécurisante pour certains.

Au-delà de l'article 72 du Statut, les détails de notre assurance maladie sont définis dans deux textes réglementaires. « **La réglementation commune relative à la couverture des risques de maladies des fonctionnaires de l'UE³** » détermine, entre autres, qui est affilié et qui est bénéficiaire, elle garantit le libre choix du médecin, fixe les principes d'organisation de l'assurance et la manière dont l'équilibre financier doit être assuré et comment le taux des contributions peut être modifié. « **Les dispositions générales d'exécution (DGE) relatives au remboursement des frais médicaux** » sont décidées par la Commission en délégation pour toutes les institutions de l'UE conformément à l'article 52 de la « Réglementation commune ». Ces DGE déterminent notamment le détail des prestations, les taux et les plafonds de remboursement. La dernière version date du 7 juillet 2007. **Tous les anciens ont un grand intérêt à connaître ces DGE** (disponibles sur MyIntracom). De nombreuses questions posées par les anciens concernant notre assurance maladie peuvent trouver leur réponse par la lecture de ces DGE ! Par ailleurs, notre assurance maladie a édité une brochure simplifiée de vulgarisation de ces DGE. Celle-ci devrait prochainement être rééditée et distribuée.

3. Dans le passé, notre assurance maladie a réalisé d'importants excédents financiers qui, à l'époque, ont été bien placés dans un fonds de réserve sur les marchés des capitaux, (bien que ceci n'ait pas été prévu par la réglementation de l'époque). **Dans l'ensemble de la période 2004-2007, il y avait un équilibre entre les contributions et les dépenses totales de la période** (environ 700 Mio €). De cette manière, les rendements du fonds de réserve (au total environ

30 Mio € pour cette période) pouvaient être ajoutés au fonds de réserve ; en 2007, ce fonds s'élevait (en net, c'est-à-dire après déduction des obligations) à environ 210 Mio €. Il aurait pu financer en 2007 les dépenses totales pendant 12 mois. **Dans la période 2008-2012, la situation s'est renversée** : les dépenses totales dépassaient les recettes des contributions de presque 80 Mio €, qui n'ont plus pu être compensées par les rendements du fonds de réserve (un peu plus de 53 Mio €). En tenant compte de quelques autres positions, il y avait un déficit total pour cette période de presque 19 Mio € dont 9,2 Mio € pour 2012 (sans les rendements du fonds de réserve, le déficit de 2012 aurait été d'environ 17 Mio €). Toutefois, même en 2012, ce fonds de 194 Mio € aurait encore pu couvrir 8,3 mois des dépenses totales !

Le rapport annuel du « Comité (paritaire) de Gestion du Régime Commun d'Assurance Maladie » (CGAM) pour l'année 2012 qui vient d'être présenté en septembre 2013 contient une première analyse de cette situation déficitaire. Il recommande d'approfondir cette analyse afin de vérifier s'il y a un déficit structurel et si oui, quelle en est l'ampleur. En outre, ce rapport fournit des recommandations et suggestions en vue d'un ralentissement de l'évolution des dépenses dans le cadre du régime existant (par exemple, restriction de la notion de maladie grave). Il donne, en plus, des indications concernant des modifications possibles de la réglementation en vue, soit d'une restriction plus forte des prestations, soit de sortir certaines catégories de dépenses de l'assurance maladie qui dans ce cas, devraient être financées d'une manière différente. Il s'agit notamment de la « complémentarité », des prestations liées à l'état de dépendance, de la médecine préventive et des remboursements spéciaux selon l'article 73 §3 du Statut (pour les cas où la partie non-remboursée des frais de maladie dépasse, dans une année, la moitié d'un traitement mensuel ou d'une pension mensuelle de base).

Ces réflexions pourraient conduire à des mesures, dont les effets risquent d'être hautement inquiétants. Ceci vaut notamment pour les pensionnés !

4. Pour cette raison, la recommandation du CGAM, de faire de nouvelles analyses financières plus approfondies devrait être suivie de manière prioritaire. De telles analyses sont d'autant plus

3. Conformément à l'article 72, §1 du Statut, cette réglementation est « établie d'un commun accord » par les institutions de l'UE. La dernière version date du 24 novembre 2005

nécessaires que les résultats annuels fluctuent très fort ce qui risque de cacher les tendances sous-jacentes. Les observations suivantes paraissent intéressantes dans ce contexte :

- (a) **L'accroissement des dépenses par bénéficiaire pendant la période 2004-2012 est de 2,3% par an et paraît tout-à-fait raisonnable.** Ce chiffre correspond au taux d'inflation en Belgique et se situe légèrement au-dessus de celui de la zone Euro en moyenne de la même période (1,9% p. a.). Par ailleurs, l'accroissement des dépenses par bénéficiaire a diminué environ de moitié de la période 2004-2007 (3,3%) jusqu'à la période 2008-2012 (1,5% p. a.). Comme les prix des prestations médicales évoluent tendanciellement plus vite que ceux de la consommation privée, cette évolution favorable entre les deux périodes pourrait être le résultat du risque de maladie moindre des jeunes nouveaux recrutés, fonctionnaires et agents contractuels, depuis la révision du Statut de 2004
- (b) **Les contributions par affilié, par contre, ne se sont accrues que de 1% p. a. pendant la période 2004-2012.** Dans la même période, les traitements et pensions de base (la grille) avaient un taux de croissance d'environ 1,5% p. a. (avec les deux fois 1,7% que l'application correcte de la Méthode en 2011 et 2012 auraient apporté, l'accroissement de la grille au cours de la période 2004-2012 aurait été de presque 1,9% p. a.). Il faut en outre prendre en considération le fait que l'accroissement des contributions par affilié, en raison des échelons et des promotions, devrait normalement être sensiblement plus rapide que celui de la grille. **Le faible accroissement des contributions par affilié (juste 1% p. a.) ne peut donc s'expliquer uniquement par le freinage de l'évolution des rémunérations et pensions de base mais aussi par un autre facteur structurel puissant qui devrait avoir joué. Il s'agit probablement des revenus plus faibles des nouveaux recrutés, jeunes fonctionnaires et agents contractuels. Cette hypothèse est corroborée par le fait que la contribution par affilié actif ne s'est accrue que de 0,4% p. a. pendant la période 2004-2012. Les perspectives de carrière et de pensions réduites du personnel actif et à recruter à l'avenir pourraient encore renforcer ce facteur structurel négatif pour l'équilibre de notre assurance maladie.**

5. **Si des analyses plus approfondies menées de manière professionnelle par des statisticiens et économistes confirmaient les indications ci-dessus, la conclusion de l'existence d'un déficit structurel de notre assurance maladie en raison d'une évolution insuffisante des contributions pourrait être affirmée.** A partir de cette constatation se pose la question de savoir si le problème doit être résolu par une restriction forte des prestations (qui affecterait sensiblement la qualité de notre assurance maladie) ou s'il ne serait pas plus rationnel de résoudre le problème par un ajustement du taux de contribution. Heureusement, l'existence du fonds de réserve (en 2012 encore 8,3 mois de dépenses !), atténue l'urgence de ce choix.

En ce qui concerne l'éventualité d'une augmentation du taux de contribution, les ordres de grandeurs suivants peuvent être avancés :

- (a) Le déficit opérationnel cumulé de la période 2008-2012 aurait pu être évité par une augmentation d'environ 6% du taux de contribution : c'est-à-dire la contribution salariale serait passé de 1,7% à 1,8% et la contribution patronale de 3,4% à 3,6%. Dans un tel cas, les rendements du fonds de réserve auraient encore pu être accumulés !
- (b) Cette augmentation potentielle du taux de contribution est faible comparée aux pourcentages de non-adaptation des rémunérations et pensions : les deux fois 1,7% non appliqués en 2011 et en 2012 (qui – peut-être – seront permanents) et le gain budgétaire permanent (peut être d'un ordre de grandeur similaire) du blocage des rémunérations et pensions en 2013 et 2014. **Il en résulte que l'ordre de grandeur du problème financier de notre caisse maladie est de loin moins important que les restrictions que le Conseil nous a imposées en matière de rémunération et de pensions de 2011 à 2014 et au-delà pour les actifs en matière de perspectives de carrières et de pensions.**

Pour les anciens, il importe dans cette discussion, d'obtenir que notre assurance maladie puisse maintenir un niveau de prestation approprié et que la solidarité entre générations et niveaux de revenus puisse être maintenue ! ■



Echos du Conseil d'administration international

Le Conseil d'Administration International s'est réuni les 5 et 6 novembre dans une belle salle de réunion de la Cour de Justice à Luxembourg sous la présidence de Richard Hay. La section de Belgique y était représentée par son président André Vanhaeverbeke et par Philippe Loir. Par ailleurs, trois autres membres du Ca de Belgique participaient à la réunion en raison de leurs fonctions à l'International, Ludwig Schubert, président d'honneur, Pierre Blanchard, vice-président, et Dominique Deshayes, secrétaire générale

L'ordre du jour ne comportait pas de décisions à prendre, mais des échanges d'informations et des débats pour préparer le grand dossier à venir, celui sur l'équilibre de la caisse maladie.

Les batailles sur **la réforme du Statut** sont achevées maintenant puisque les textes ont été publiés au JO, il reste encore à venir la décision de la Cour de Justice sur le recours des Institutions contre le Conseil pour non application de la Méthode en 2011 et 2012. Le jugement devrait être rendu dans le courant de novembre et le service des traitements a déjà lancé avec optimisme l'énorme travail informatique que présente le calcul du rappel pour l'ensemble du personnel. Il a encore été rappelé par Ludwig Schubert que si les pensionnés tirent leur épingle du jeu, les actifs sont durement frappés par le nouveau statut tant sur les plans des conditions de travail, que des possibilités de carrière que des perspectives de pensions. Les mesures restrictives adoptées vont amener une réduction significative de la masse salariale qui se reflètera automatiquement dans l'équilibre de la caisse maladie commune aux actifs et aux pensionnés.

Le Régime Commun d'Assurances Maladie (RCAM) qui couvre désormais 150.000 bénéficiaires présente depuis quelques années des résultats négatifs (9 milloons d'euros de déficit en 2012) couverts par le fonds de réserve accumulé dans le passé par une gestion rigoureuse. Des mesures doivent être prises et le CGAM a mis en place des groupes de travail pour établir des projections fiables sur les recettes futures, compte tenu de la réforme du statut ainsi que pour revoir la réglementation afin de maîtriser les dépenses. Les pensionnés qui fournissent 22% des recettes par leurs cotisations mais qui représentent 43% des dépenses doivent être entendus dans ce débat. Malheureusement, ils n'y ont qu'un rôle d'observateur et non celui d'acteur au même titre que la représentation du personnel. Comment y être néanmoins entendus ? Le président R. Hay estime que c'est par la qualité de nos analyses que nous pouvons influencer les résultats comme nous y sommes parvenus lors de la réforme du Statut. Il a donc demandé aux Sections de lui faire parvenir leurs analyses et leurs suggestions pour préparer un groupe de travail pour lequel Pierre Blanchard et Ludwig Schubert préparent déjà un document. Durant la discussion, il a bien été souligné qu'il fallait absolument garder la solidarité entre actifs, pensionnés et contractuels et éviter tout conflit intergénérationnel, les jeunes actifs devant comprendre qu'eux-mêmes passeraient un jour dans le camp des pensionnés !

Le Conseil d'Administration s'est interrogé sur le moyen **d'augmenter le nombre des adhérents** de l'association car on constate actuellement une légère diminution du pourcentage des inscriptions des jeunes pensionnés par rapport au nombre des départs en pension. Comme l'a souligné le président, les pensionnés devraient s'inscrire à l'AIACE, ils y ont intérêt puisqu'ils sont mariés jusqu'à



Philippe Loir

la mort avec leur Institution car c'est elle qui versera leur pension jusqu'au bout et gèrera leur caisse-maladie sans parler d'un lien culturel indélébile qu'ils ne peuvent partager qu'avec leurs anciens collègues.

Une des difficultés réside dans le fait que, pour cause de règlement sur la protection des données, l'Administration ne peut pas communiquer à l'AIACE les adresses des nouveaux pensionnés, qui ne peuvent pas être contactés directement. Un renforcement de la présence de l'AIACE lors des séminaires de départ à la retraite s'impose et il pourrait également être utile de faire diffuser VOX aux fonctionnaires les plus anciens pour les sensibiliser à l'existence de l'AIACE. Dans ce contexte, le CA reste perplexe (sinon indigné) devant la décision du Conseil des ministres de cesser le versement de sa subvention de 5.500 euros à l'AIACE en 2014.

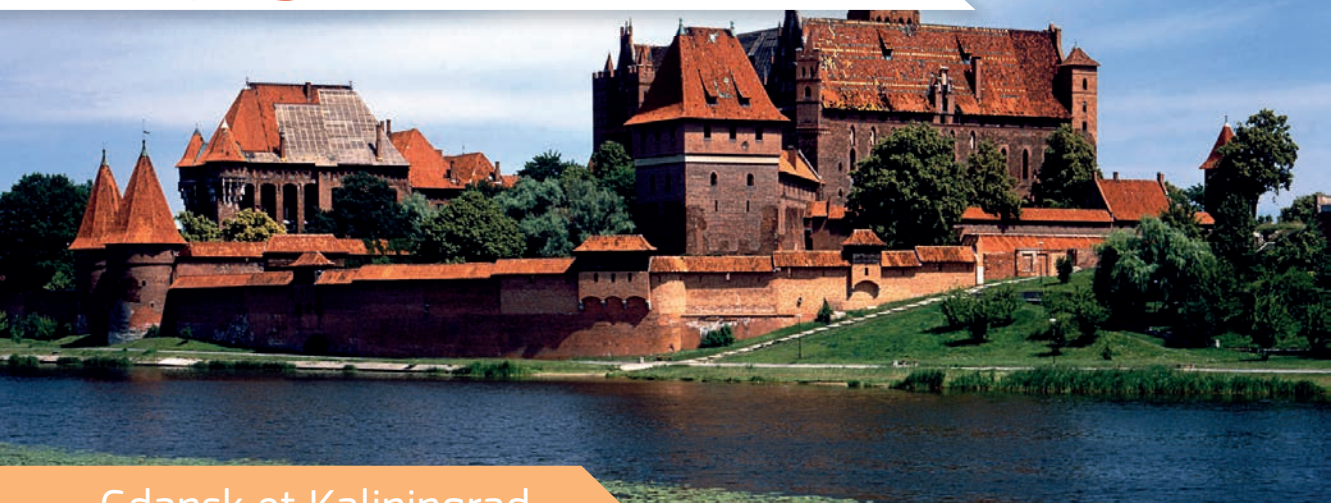
La deuxième partie du CA se déroule devant les représentants des Administrations des Institutions pour un échange d'information.

M Moricca, directeur à la DG HR C, a rappelé les grandes lignes de la modification du Statut et a indiqué que les Services sociaux pour les pensionnés comportaient un assistant social de plus en la personne de M Lenglet. D'autre part, le dossier sur la valorisation de l'expertise des anciens progresse.

Monique Théâtre, responsable de la DG HRC1 évoquant l'enquête sur **les personnes en difficulté**, a indiqué que, sur les 20.000 questionnaires envoyés aux pensionnés, 53 avaient déjà répondu affirmativement et que leurs dossiers avaient été transmis aux sections locales pour contact direct. La DG RH ayant eu vent de certaines

difficultés rencontrées par **des pensionnés mis sous tutelle** va, pour les protéger, informer les tuteurs de leur appartenance aux Institutions européennes ainsi que de la connaissance de leur situation. Tous ceux qui ont travaillé autrefois dans des bâtiments où se trouvait de l'amiante vont recevoir une note d'information de la Commission pour les mettre en garde et leur indiquer ce qu'ils doivent faire. M Sconamiglio, directeur ad intérim du PMO, a abordé une question qui suscite actuellement des interrogations qui est celle de la réglementation concernant le renouvellement de **la reconnaissance de la maladie grave**. La réglementation n'a pas changé mais elle est appliquée par les médecins-conseils avec plus de rigueur dans l'examen des quatre critères requis simultanément. Si l'état du patient est stabilisé au moment du renouvellement, le remboursement à 100% ne sera plus accordé. Le président estime que cette affaire est sensible et qu'il faut donner une motivation spécifique aux patients.

Le PMO va envoyer à tous les pensionnés une lettre pour les informer de la mise en place de **deux nouveaux systèmes informatiques** pour mieux gérer leurs relations avec la caisse maladie. Il s'agit de « RCAM en ligne » pour gérer en ligne l'ensemble des demandes auprès du RCAM et de « PMO contact » pour poser en ligne l'ensemble des questions sur l'ensemble des activités gérées par le PMO. L'accès à ces services se fait pour des raisons de protection des données par un accès sécurisé ECAS qui est très compliqué pour des néophytes. Pour ceux qui s'en sentent capables, un calendrier de formation sera établi à partir de 2014, pour les autres, il n'y a pas de souci à se faire ils garderont le système actuel. ■



Gdansk et Kaliningrad

L'AIACE, grâce à Yvette Demory, a proposé de nouveau un voyage sur les traces des chevaliers teutoniques et de Copernic, qui s'est déroulé du 12 au 18 septembre 2013. Un compte-rendu d'une édition précédente, fait par Yvette Demory, décrivait fort bien le périple et je n'envisage pas de répéter ce qu'elle a si bien écrit (voir l'Ecrin n° 55 du 13 au 18 juin 2011). En revanche, j'aimerais faire part de quelques réflexions personnelles à propos de ce voyage.

Lorsque l'on y participe, on se demande pourquoi on va faire un tour en Russie à Kaliningrad, car l'on doit payer un visa assez onéreux et attendre environ une heure pour passer la frontière russe et on se demande quel est le lien. En fait, a posteriori, on comprend mieux les raisons de ce périple russe. D'une part, les chevaliers teutoniques étaient installés à Königsberg, capitale de la Prusse-orientale jusqu'en 1945 puis devenue russe juste à la fin de la deuxième guerre mondiale. C'est donc bien le domaine où ont vécu les chevaliers teutoniques. En revanche, le magnifique château qu'ils occupaient antérieurement à Marienburg (Malbork actuellement en Pologne) est une merveille architecturale. Il était le siège du grand-maître des chevaliers de l'ordre teutonique. Il s'étend sur un site de 21 hectares.

C'est une vraie beauté imposante et démontre les capacités des chevaliers à créer un château étonnamment moderne et confortable pour l'époque (chauffage, voûtes légères et élégantes). Ce château, qui se trouve donc actuellement en Pologne, fut terminé en 1406. C'était le château en briques le plus vaste du monde. Depuis décembre 1997, il fait partie du patrimoine mondial de l'Unesco. Il pouvait accueillir jusqu'à 3.000 frères d'armes. Pour moi, ce fut une véritable découverte qui m'impressionna fortement tant pour ce qui est des dimensions et de la modernité des techniques employées.

Le château de Malbork est une œuvre architecturale unique. Bien des méthodes utilisées par ses constructeurs pour aborder les difficultés techniques et artistiques eurent une immense influence non seulement sur les châteaux postérieurs de l'ordre teutonique, mais aussi sur d'autres édifices gothiques dans une grande partie de l'Europe du nord-est. Le château est aussi une parfaite preuve de l'évolution de la philosophie et des pratiques modernes de restauration et de conservation. Par voie de conséquence, ce château ne peut qu'interpeller l'amateur de belles constructions à la conception déjà si moderne.

Grâce à ce voyage, on se rend compte de l'importance qu'avait l'Ordre teutonique. Le second château, qui se trouve aussi dans la région et qui appartenait aussi à l'Ordre des chevaliers teutoniques, est celui de Toruń que nous avons également visité (lui aussi appartenant au patrimoine mondial).



Jean-Bernard Quicheron

Il est intéressant de voir, lorsque l'on passe de Pologne en petite Russie (car Kaliningrad n'est qu'une enclave), à quel point la Pologne a bénéficié des fonds communautaires et comment ses infrastructures se sont améliorées depuis la chute du rideau de fer. Passer en Russie révèle subitement la différence essentielle de la qualité des investissements. Traverser ce petit morceau de Russie démontre à quel point le pays reste pauvre.

Autre cerise sur le gâteau, la visite d'un site d'extraction d'ambre à ciel ouvert et d'un musée artisanal de confection de bijoux d'ambre. Nous avons pu voir le site d'Yantarny. La reconstitution des paysages ne fait pas encore partie des projets d'extraction ! Production annuelle environ 600 tonnes.

L'ambre est une oléorésine fossile sécrétée par des «Pinophyta» conifères, utilisée pour la fabrication d'objets ornementaux. L'ambre se présente sous plusieurs couleurs, il faut se méfier des imitations. De très jolis bijoux sont confectionnés dans le musée de la mine et restent à des prix raisonnables.

Voilà je n'ai fait qu'effleurer le sujet, tant de merveilleuses choses nous ont été montrées. Mais ce voyage est vraiment unique en son genre ! ■

Maisons de retraite croissance avec problèmes

La liste des 34 maisons de retraite en Belgique qui ont été visitées, soit par moi-même ou par un autre membre de notre Section, se partage entre 20 communes différentes, (voir page XX de cette publication).

En général, nous avons donné la priorité aux communes où habitent un certain nombre de nos collègues retraités et aux établissements (20 sur 34) qui sont homologués pour offrir des soins médicaux, c'est-à-dire, les maisons de repos avec soins (MRS). Une bonne quinzaine de couples et de personnes seules ont été aidés directement quant à leur choix définitif et bien d'autres par téléphone ou par l'envoi de la liste par le secrétariat, sans intervention de ma part.

Le marché connaît un véritable « boom », avec des nouvelles constructions et des rénovations partout à Bruxelles et en dehors, pour répondre à une demande en augmentation permanente. Ceci a provoqué une pénurie de personnel qualifié, aussi bien dans les fonctions de direction que dans les services de soins.

Certains établissements MRS, même parmi les plus récents appartenant au haut de gamme, ont causé certains problèmes à nos ex-collègues en résidence, où une intervention discrète a été nécessaire. Pour les établissements n'offrant pas de soins, c'est-à-dire en MR et en résidence-service, les problèmes existent aussi, mais sans l'effet potentiel, parfois dramatique, concernant un invalide dans une MRS.

Lorsque l'on procède à un choix, il faut vraiment bien regarder le nombre de personnes qualifiées et le comparer au personnel « auxiliaire ». Mais même si l'on prend cette précaution, la situation dans un établissement spécifique peut varier, en particulier pendant les périodes des vacances. L'expérience du gérant(e) est importante aussi ; l'on a constaté récemment le cas de trois changements en trois ans.

Pour plus d'information ou en cas d'urgence, vous pouvez contacter le secrétariat de la Section Belgique, dont les coordonnées se trouvent sur la page de garde de cette publication. ■

Ian Collisson

Le couple franco-allemand à l'épreuve de la crise

Il est de coutume de dire que rien ne peut se faire, dans l'Union européenne, sans l'entente entre la France et l'Allemagne, considérés comme le « moteur » de la construction européenne. De fait, quelques-unes des principales avancées réalisées jusqu'ici sont dues à la convergence de leurs initiatives. Mais il est vrai aussi que, tout au long du processus d'intégration européenne et malgré le traité de l'Elysée, dont on a célébré en 2013 le cinquantième anniversaire, les deux pays ont défendu des politiques souvent antinomiques inspirées, du côté allemand, par une conception libérale de l'économie et, du côté français, par un penchant plus interventionniste. Ces tendances persistent aujourd'hui mais il est clair que, chaque fois qu'un dénominateur commun a été trouvé par les deux pays, l'Europe a avancé. En effet, dans l'Union européenne, ils font le poids puisque leurs économies calculées en produit intérieur brut (PIB) représentent plus de 36% de l'ensemble européen et leur population plus de 29%.

Comment ce « couple » a-t-il affronté la crise que nous connaissons depuis quelques années et, en particulier, ce qu'on a appelé la crise de l'euro ?

Les tensions se sont incontestablement exacerbées depuis le début de cette dernière crise en 2010 et les vues ont divergé sur le soutien à la Grèce, la mutualisation des dettes, le rôle de la Banque centrale européenne ou le « modèle » allemand d'une économie orientée vers les exportations. Dans un premier temps, le changement de régime intervenu en France avec l'élection présidentielle de mai 2012 n'a pas arrangé les choses puisque le nouveau président avait annoncé lors de sa campagne électorale son intention de renégocier le pacte de stabilité et de croissance par lequel les Etats membres de la zone euro se sont engagés à coordonner leurs politiques budgétaires et à éviter des déficits excessifs. Il n'en sera finalement rien. Quant à l'Allemagne, elle était – et est toujours – particulièrement attachée aux contraintes liées à ce pacte et aux réformes structurelles qui devraient en découler, notamment en France, ce qui lui a valu, du côté français, le reproche d'imposer une politique d'austérité à l'Europe et de freiner le retour à la croissance. Reproche supplémentaire : celui d'avoir tardé à donner son accord à l'aide à la Grèce et donc d'avoir manqué à la nécessaire solidarité européenne.



Daniel Guggenbühl

Les médias, de leur côté, ont souvent jeté de l'huile sur le feu. Ainsi on a pu lire dans *Libération* cette couverture : « Berlin à Paris : Achtung! » ou dans le quotidien à grand tirage *Bild* : « La France devient-elle la nouvelle Grèce ? ». Dans un document du parti socialiste français, les dirigeants du parti appelaient à « l'affrontement démocratique avec l'Allemagne » et fustigeaient l'intransigeance égoïste de la chancière, mais ils furent amenés, par la suite à édulcorer ce propos. Le spectre d'une « Europe allemande » commençait à hanter certains esprits à Paris, faisant le lit des partis et milieux populistes antieuropéens qui, en ce début d'année 2014, n'ont pas désarmé.

Depuis cette poussée de fièvre, les tensions se sont cependant apaisées à la fois à l'intérieur de la zone euro et entre la France et l'Allemagne. Au plan européen, des progrès ont été réalisés en matière de coordination budgétaire et le projet d'union bancaire a fait des progrès. Le président français, dans son discours de Leipzig de mai 2013, a fait l'éloge de la politique réformatrice de l'ancien chancelier Schröder et a préconisé « plus d'intégration solidaire en Europe ». Dans le même temps, il a fait adopter une réforme du marché du travail en France. L'Allemagne, de son côté, se montre moins hostile à des mesures de relance de son économie et elle accepte que la Grèce reste dans la zone euro.

Au total, on ne peut pas nier qu'il existe toujours des options fondamentales divergentes entre la France et l'Allemagne. Sont-elles pour autant insurmontables ?

Pas nécessairement, car ces options peuvent être complémentaires et on est d'accord, en définitive, de part et d'autre, pour accepter les règles de discipline et de stabilité budgétaire, pour reconnaître la nécessité de promouvoir la croissance et la solidarité européenne et pour défendre un modèle social européen dans un marché régulé. Il manque, bien sûr, une volonté affichée de faire progresser l'Union européenne, une impulsion conjointe et forte en faveur d'une union politique, seule capable de permettre à l'Europe de résister aux défis de la mondialisation. Le moteur franco-allemand va-t-il être relancé ? ■



Autour du rond-point Schuman

Dans le dernier Ecrin, Daniel Guggenbühl nous a rappelé l'histoire du Quartier européen et nous a permis de découvrir la maquette de la future rue de la Loi imaginée par l'architecte Portzamparc. Ce projet impressionnant ne concerne toutefois pas le haut de la rue de la Loi où se trouve le cœur symbolique du quartier européen, le rond-point Schuman.

Est-ce que là aussi les choses bougent ?

Actuellement, on atteint le rond-point en traversant courageusement le rodéo automobile qui l'enserme pour ne trouver que quelques bancs, de la pollution et du bruit. C'est un quasi désert alors que des centaines de piétons, fonctionnaires pour la plupart circulent ou se hâtent tout autour pour s'engouffrer dans les bâtiments de l'Europe ou dans les stations de métro et de bus. Le lieu magnifiquement situé à l'ombre des bâtiments amiraux de la construction européenne, le Juste-Lipse du Conseil et le Berlaymont de la Commission fait face d'un côté à la longue percée de la rue de la Loi et de l'autre à l'arche du Cinquanteaire. Il détient de ce fait un grand potentiel pour devenir un lieu d'échanges et de rassemblement.

C'est le but que s'est proposé Beliris en lançant en 2009 un concours international « One Schuman » dans le but de renforcer la valeur symbolique du rond-point au cœur du quartier européen et la présence de l'Europe à Bruxelles. Ce concours visait à créer un espace de rencontre convivial pour les résidents, les fonctionnaires, les navetteurs dans un aménagement et des décors se voulant à haute valeur esthétique. Le premier objectif pour mener à bien ce projet est de rendre le rond-point quasiment piétonnier en déviant le trafic de transit dans un tunnel construit sous l'avenue de Cortenberg qui rejoindra le tunnel existant sous le rond-point. Il ne restera plus alors en surface que le trafic des taxis, de quelques bus et des voitures des VIP rejoignant les Institutions.

Le bureau d'architectes Xaveer de Geyter a remporté le concours en 2011 en proposant un amphithéâtre en forme de coquille, déposé au centre de la place sur les bouches du métro. Avec ses deux arcs symétriques à la romaine il pourra accueillir une multitude d'activités culturelles politiques et sportives, comme les 20 km de Bruxelles. Le centre de la place sera agrémenté d'un podium hydraulique et l'endroit pourra servir de tribune pour le public et de lieu de manifestation. Quatre accès dans le prolongement des rues adjacentes intégreront le lieu dans son environnement et



Philippe Loir

permettront un accès aisé au public. L'achèvement de ces mirifiques installations dépend bien entendu de l'obtention des permis de construire et du bouclage des financements, cela peut prendre du temps, peut-être 2016 ? Pendant ce temps-là, on s'active dans les sous-sols ; des travaux très complexes transforment peu à peu la gare et la station de métro Schuman en une station multifonctionnelle tandis que s'achève le creusement d'un tunnel de chemin de fer entre Schuman et Josaphat qui permettra un accès direct à Zaventem.

Les maquettes montrent un bel espace dégagé mais totalement minéral. On peut espérer, comme le souhaitent des associations de riverains, que des plantes et des arbres puissent y apporter un peu de chlorophylle. Ces associations ont déjà réussi un miracle dans le dernier tronçon de la rue de la Loi en obtenant la plantation d'arbres et de plantes sur les terre-pleins. Cela donne, avec les tables de restaurant installées sur les grands trottoirs, un aspect convivial inattendu à cette extrémité du quartier européen.

En descendant la rue de la Loi, Il faut signaler, face au Berlaymont, un bâtiment étonnant en cours de construction pour abriter le Conseil européen, peut être l'un des plus originaux bâtiments au monde pour abriter un Conseil des ministres. A côté du Juste Lippe, sur une partie de l'ancien Résidence palace,

les architectes ont créé un cube de verre fermé par un ensemble de châssis de bois symboliquement récupérés à travers toute l'Europe. A l'intérieur de ce cube, ils ont inséré un gros volume arrondi en forme d'œuf qui symbolisera la flamme de la lanterne qui brillera dans la nuit comme un repère dans la ville. L'intérieur de l'œuf sera bien plein : trois salles de conférence avec cabines d'interprétation, cinq autres salles de réunion, des lieux de travail pour le Président du Conseil et les délégations des Etats membres. Pour compléter l'aspect novateur du bâtiment, le toit sera couvert de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité.



Le Conseil ainsi bien installé chez lui dans un bâtiment écologique n'aura plus qu'à prendre les bonnes décisions ! ■



L'aide humanitaire au peuple syrien

Les conséquences de la crise syrienne et de la guerre civile qui sévit toujours dans ce pays, sont celles d'une tragédie humanitaire de grande ampleur qui continuera à s'étendre si l'on ne prend pas des mesures à la hauteur du défi qu'elle pose au monde entier, car jusqu'à présent cette guerre civile a déjà fait près de 100.000 morts

La solution politique devrait être finalement au rendez-vous, en tout cas nous l'espérons, pour ramener durablement la paix en Syrie, mais entretemps, seule l'aide humanitaire assurera les conditions de survie du peuple syrien, pour autant qu'elle soit efficace et suffisante et que les conditions d'accès aux populations soit facilitées.

Les besoins d'aide se situent actuellement en Syrie mais aussi dans les pays limitrophes : le Liban, la Jordanie qui continuent à recevoir un flot continu de réfugiés et où on trouve déjà certains phénomènes inquiétants de rejet. Il est certain qu'entre la pauvreté des uns et la misère des autres, il reste peu de place pour le partage.

Pour le Liban en tout cas, la charge est déjà trop lourde avec plus de 1 million de réfugiés et une sensibilité très forte à toute source d'instabilité dans la région qui risquerait un jour ou l'autre de déborder sur son propre territoire.

Les Nations Unies évaluent maintenant à plus de 9 millions de personnes, soit 40% de la population syrienne, le nombre d'habitants qui ont besoin d'une aide humanitaire dans leur propre pays. En même temps, le nombre de réfugiés ne cesse d'augmenter et il dépasse déjà le chiffre de 2 millions, accueillis de façon plus ou moins volontaire, surtout dans les deux pays déjà cités.

Combien de temps allons-nous encore assister à une telle catastrophe humanitaire sans prendre des initiatives susceptibles d'amenuiser la souffrance de ce peuple car, la situation interne se dégrade inexorablement ; les gens cherchent avant tout à trouver refuge à l'intérieur de leur propre pays en se déplaçant en masse vers des endroits qu'ils considèrent les moins dangereux, selon l'origine ethnique ou la religion à laquelle ils appartiennent, malheureusement la coexistence qui a toujours existé, craque de partout.



João Mateus Tique

On estime ces déplacements internes au chiffre impressionnant de 6,5 millions de personnes et ceci se fait dans des conditions d'hygiène épouvantables. Les épisodes épidémiques constituent le risque majeur de cette transhumance et des cas de poliomyélite se comptent déjà par dizaines ce qui requiert une campagne urgente de vaccination. Cependant, le parti pris politique prend le pas sur le besoin sanitaire et l'accès aux populations se fait toujours dans des conditions très risquées.

Les ONG qui travaillent sur le terrain ont beaucoup de mal à développer leur action en Syrie et demandent instamment la mise en place de couloirs humanitaires et de zones sécurisées.

Bref, à l'heure actuelle, la sécurité du peuple syrien devrait se jouer sur la capacité du monde à faire face à cette tragédie humanitaire car les moyens actuellement disponibles dans le pays sont très insuffisants et mal utilisés, compte tenu de la situation de guerre sans merci qui se vit au jour le jour.

L'Europe aurait promis dans un premier temps une aide de 1.5 milliards d'Euros qui ont été réduits par la suite à un engagement de 400 millions comme cela a été annoncé par le Président Barroso en juin dernier et dont 85 millions ont été finalement

débloqués en faveur du Liban et de la Jordanie, pour financer l'installation des réfugiés dans ces pays

Il est inutile de préciser que de tels montants sont largement insuffisants pour faire face aux besoins croissants d'aide humanitaire en Syrie et chez ses voisins. Des voix s'élèvent pour alerter l'opinion internationale de l'ampleur de la catastrophe, du Pape François jusqu'à Angelina Jolie dans sa qualité d'émissaire de l'H. C. R. des Nations Unies⁶, pour qui, même si le monde est tragiquement désuni sur la façon de faire cesser le conflit, il ne devrait y avoir aucun désaccord sur le besoin de soulager les souffrances humaines ni aucun doute sur la responsabilité du monde pour en faire davantage.

L'arrivée en masse des réfugiés implique une adaptation des infrastructures existantes dont le financement dépasse largement les capacités de pays comme le Liban ou la Jordanie. C'est pour cela que certains pensent déjà à la possibilité de rapatrier ces réfugiés en Syrie pour leur offrir de meilleures conditions de vie dans le cadre de campements sécurisés avec une attention particulière pour les problèmes de santé et d'éducation des enfants.

⁶ Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés



En ce qui concerne les possibilités d'intervention de l'Union Européenne, elles sont inscrites dans le mandat de l'Office d'Aide Humanitaire (ECHO) régi par un règlement du Conseil de 1996 qui prévoit la possibilité de porter assistance et secours d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles ou de conflits en dehors de l'Union, ce qui est le cas. Il n'y donc pas de doute sur la légitimité de l'aide humanitaire européenne. Seulement, elle est insuffisante et devrait faire l'objet d'un accord ad hoc et à titre exceptionnel, pour être à la hauteur des besoins.

L'ECHO n'intervient pas directement sur le terrain, ne disposant pas de personnel ni d'équipements pour fournir lui-même l'aide. Son assistance est essentiellement distribuée et mise en œuvre par ses 200 partenaires, qui sont d'abord des institutions des Nations Unies, la Croix Rouge et le Croissant Rouge ainsi que les ONG accréditées sur base d'un accord de partenariat appelé Contrat Cadre de Partenariat qui définit les rôles et la responsabilité respective lors de la mise en œuvre des opérations humanitaires financées par la Commission.

Ce qui est curieux, c'est que cette situation de détresse humanitaire continue à progresser de manière lente et insidieuse sans que les grandes nations manifestent une volonté claire et engagée de prendre l'affaire à bras le corps. Tout au moins le HCR des Nations Unies a pris l'initiative d'organiser une réunion le 1er octobre

dernier à Genève à laquelle avaient participé 135 États qui ont reconnu, en fin de compte, que l'aide était insuffisante et qu'il était nécessaire de l'augmenter.

Pour aller dans ce sens, il faut que toutes les discussions sur la nécessité d'une intervention militaire ou d'un règlement politique improbable à court terme, cèdent le pas aux mesures visant à satisfaire les besoins immenses des populations en danger.

Les ONG sur le terrain font déjà ce qu'elles peuvent et ne cessent d'appeler les autorités gouvernementales et les représentants des mouvements rebelles, pour qu'ils assurent le respect de la neutralité médicale et l'interdiction des attaques d'hôpitaux, d'ambulances, des médecins syriens ou étrangers et des patients. Un tel comportement, c'est le minimum que l'ONU et les nations civilisées pourraient et devraient exiger des belligérants en Syrie.

Pour les pays limitrophes, comme le Liban ou la Jordanie, qui ont les pires difficultés pour assurer un minimum vital aux Syriens qui continuent à chercher un refuge dans leurs pays, il est évident que le niveau de l'aide qu'ils ont reçue jusqu'à présent doit être sérieusement revu à la hausse, pour ne pas mettre en cause leur propre bas niveau de subsistance, et ce compte tenu des efforts remarquables de solidarité dont ils font preuve. ■



Numérique, droit d'oublier ou droit d'être oublié ?

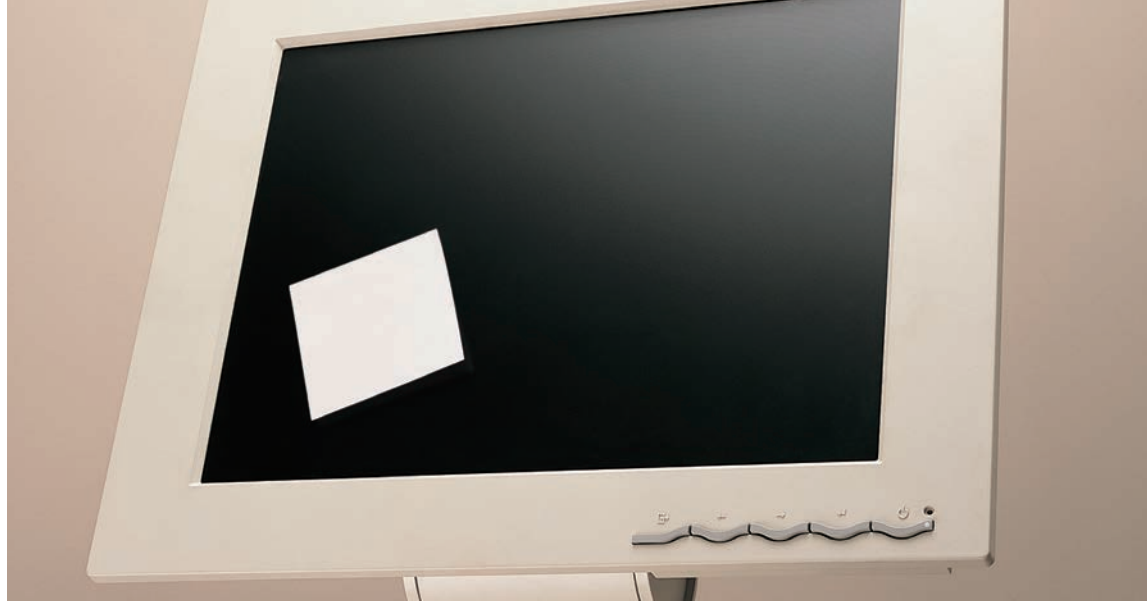
Jean-Bernard Quicheron

La collecte et le maintien d'archives ont toujours été un problème, surtout selon la nature du propriétaire des documents, pour des raisons d'espace, de maintenance et de frais. Il est clair qu'un régime autoritaire, déchu et menacé de poursuites, aura tendance à vouloir effacer la mémoire collective afin de ne pas être poursuivi.

Sur la Toile, le problème se complique car le producteur d'information peut, à la limite, être n'importe qui. Je me rappelle avoir cherché sur EUROPA, le serveur de toutes les institutions communautaires, un article intéressant que je connaissais très bien, sur la façon dont EURODICAUTOM (dictionnaire automatique européen), grande base terminologique numérique, avait été conçu. Quelle ne fut pas ma surprise de voir que cet article unique dans son genre et finalement historique avait purement et simplement disparu d'Europa ! Ceci m'irrita fortement et je décidai de mettre ces informations sur mon propre site, sachant ainsi que tant que je vivrais, elles seraient là et que n'importe qui intéressé pouvait les recopier ailleurs. Le passé doit-il tomber si vite aux oubliettes ?

Deux choses sont bien distinctes 'le droit à l'oubli' ou 'droit d'oublier' et le 'droit d'être oublié'. Le droit à l'oubli touche aux lois d'amnistie et au principe de prescription, soit à la défense de l'intérêt public. Le droit d'être oublié est d'une tout autre nature. C'est une prérogative individuelle qui dépendrait du droit à la vie privée. Cette notion juridique était peu courante avant l'arrivée massive de l'informatique et le stockage massif d'information sur support informatique, qu'il s'agisse d'ordinateurs individuels ou de la Toile.

La première loi vraiment inspirée par le droit à l'oubli numérique est suédoise et date de 1975. On y dit que ces données ne pourraient être utilisées que pendant la durée nécessaire à la finalité de leur collecte. Ces éléments sont d'ailleurs repris dans la directive européenne de 1995 sur la protection des données personnelles. On envisage même en France d'inscrire ce « droit à l'oubli numérique » dans la constitution, à l'instar de ce que font d'autres pays européens. On élève ce droit au-dessus du simple droit à la vie privée pour en faire un droit permettant de maîtriser l'usage de ces informations personnelles et de bénéficier d'un environnement numérique sûr et transparent.



Ceci pose de nombreux problèmes, car qu'en est-il du droit des historiens ? Archivistes et historiens se font des soucis. C'est un projet de règlement européen qui leur a mis la puce à l'oreille.

Premier point : dans quelle mesure ceci affecte-t-il les archives publiques ? Doit-on y craindre des lacunes à cause d'effacements demandés et obtenus ? Pour le cadastre par exemple, pas question pour l'individu de demander l'effacement de données personnelles !

Autre point : comment fixer la durée de conservation de données personnelles ? (durée fixée en fonction de la finalité de la collecte). On devrait pouvoir conserver plus longtemps les données intéressantes pour la recherche historique ou statistique. Il est clair que tout cela est loin d'être limpide et simple. Qui peut savoir aujourd'hui quelles archives seront utiles dans 30 ans ?

Pas moyen d'anonymiser ces archives car en histoire sociale ou en recherche de l'histoire des persécutions, le nom propre est capital pour suivre une filière.

La mort programmée à une date déterminée des données numériques pose un énorme problème de fond. Pour les documents papier, on se posait a posteriori seulement la question de le garder ou non. Il va falloir des paramétrages complexes donnant, à certains moments, une possibilité de concertation sur la conservation ou la destruction des archives. Certes, l'historien, l'archiviste tout comme le généalogiste, a coutume de trouver dans son corpus de



recherche des trous béants dus aux destructions volontaires ou involontaires de documents d'archives. Dans des secteurs commerciaux, la conservation des archives privées dépend du changement de nature de l'entreprise, de projets immobiliers, voire du coût de l'archivage. La vraie question est simple : peut-on tout conserver, doit-on tout conserver et à quel coût ? Il est clair que des firmes comme Google qui dépensent des sommes folles pour tout conserver ne seront pas prêtes à détruire leurs sources. Google devrait actuellement archiver tout ce qu'il peut archiver en créant d'énormes tables des matières indexant tout le contenu du web.

Comme le dit Florence Descamps, historienne des administrations publiques au XX^e siècle, il faudra que le législateur fasse un grand effort de conceptualisation qui garantisse le droit à la connaissance. En d'autres termes, essayer de faire le distinguo entre ceux qui exploitent des informations à des fins de connaissance et ceux qui les exploitent à des fins commerciales. Une jolie foire d'empoigne en perspective ! Le Parlement européen devrait être en train de finaliser son approche. Le dénouement aura-t-il lieu avant les élections européennes de juin 2014 ? ■



Jean-Pierre Dubois

Le dernier rapport du GIEC⁸ sur le réchauffement climatique

Ce rapport, largement commenté dans la presse européenne, confirme les conclusions antérieures, avec une probabilité supérieure à 95 %, que l'accumulation de gaz à effet de serre soit directement liée à l'activité humaine.

Il a été entièrement approuvé par les 195 Etats présents à Stockholm ; il matérialise un consensus dominant des scientifiques. Il prévoit plusieurs scénarios, avec un accroissement possible de la température de 4,8 ° vers la fin du siècle, dans l'état actuel des actions, accompagné d'une hausse d'un mètre du niveau des océans, de la fonte des glaces et de la multiplication des événements extrêmes, ce qui est déjà la tendance actuelle. Ce scénario n'en est qu'un parmi plusieurs, qui sont plus rassurants, si des mesures sont prises pour limiter les gaz à effet de serre.

Une certaine pause du réchauffement, ainsi que la difficulté à déterminer avec précision certains de ses effets, ont nourri le scepticisme de la minorité de ceux qui, contre toute évidence scientifique, refusent encore d'en admettre la réalité et d'accepter que les activités humaines en sont la cause principale. Pourtant, les trois dernières décennies ont été les plus chaudes. Le lien avec les activités humaines est souligné et démontré dans le dernier rapport.

Ce scepticisme se nourrit, dans la population générale, de la résistance au changement et de l'appréhension face à la contrainte et à la perspective de mauvaises nouvelles. Il est aussi bien aidé par des lobbyistes climato-sceptiques, payés par les industries du pétrole, qui choisissent de semer le doute face à une réalité scientifiquement avérée ; aux États Unis, selon Greenpeace, 110 millions d'euros ont été dépensés pour contester la causalité humaine du changement climatique.



Cet « obscurantisme » sur le changement climatique ressemble par certains côtés à la manière dont les scientifiques payés par les multinationales du tabac ont contesté le caractère nocif du tabac sur la santé. Certains pays européens sont plus résistants au changement que d'autres ; en France, par exemple, le scepticisme demeure beaucoup plus important que dans les pays de l'Europe du Nord. Le résultat est une baisse de sensibilité dans le public sur les questions d'environnement, renforcée par la détérioration des situations économiques. Cet état de fait révèle la médiocrité des débats sur cette question.

Sans doute, la réalité finira-t-elle par ne plus être contestée, car l'Union et tous les Etats savent exactement à quoi s'en tenir. En attendant, les partis verts d'Europe en ressentent les effets. En France, les Verts n'ont pas le vent en poupe. En Allemagne, ils sont passés sous la barre des 10%. Même situation difficile pour les Verts aux Pays-Bas. Ces partis n'ont pas su trouver les arguments pour persuader que la transition écologique est la voie incontournable. D'autant plus que le recours accru aux énergies fossiles par plusieurs pays, y compris à l'intérieur de l'Union (gaz de schiste et charbon) ne facilite pas l'adoption de la discipline nécessaire à la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie, ni le respect des limitations des gaz à effet de serre. De ce point de vue, c'est à une régression que nous assistons.

La France accueillera en 2015 le prochain Sommet sur la base des travaux du GIEC ; il sera chargé d'aboutir à un accord contraignant avec tous les pays du monde, et en particulier avec les plus gros pollueurs, les États-Unis et la Chine. Il ne sera pas simple pour les pays de l'Union d'adopter une position commune forte car les États membres n'ont pas tous les mêmes priorités. Pour mesurer leurs divergences, il suffit de constater l'absence de politique commune de l'énergie.

Il n'est certes pas facile pour les autorités chargées de négocier un tel accord de garder la motivation nécessaire pour parvenir à conclure. Nous savons que moins on agira rapidement, plus l'adaptation au changement climatique sera difficile. Mais les gouvernements, pris par le court terme, ne négocient en position de force que si les opinions publiques poussent à un résultat ; or les opinions publiques et les acteurs économiques européens semblent plutôt fatalistes ou peu motivés par un succès qui serait synonyme de contraintes supplémentaires dans une période où les considérations économiques ont tendance à l'emporter sur toutes les autres.

Comment rendre acceptables aujourd'hui des règles et des contraintes dont les résultats positifs ne pourront être éventuellement avérés que dans cinquante ans ? Tel est le défi que la Conférence de Paris en 2015 devra relever.

FISCALITÉ — BRÈVE

Royaume-Uni : la contribution nette des immigrés

PAR LA RÉDACTION DE MEDIAPART
...mique de l'immigration, deux chercheurs de l'Université de Londres ont depuis 2000

Dans un rapport sur l'impact économique de l'immigration, deux chercheurs de l'University College of London montrent que les immigrés ont depuis 2000 une contribution nette de 25 milliards de livres sterling (30 milliards d'euros) sur l'économie britannique.

Les chercheurs Christian Dustmann et Tommaso Frattini, de l'University College of London (UCL), viennent de publier un rapport sur l'impact économique des immigrés au Royaume-Uni, qui révèle que les nouveaux arrivés ont apporté une contribution nette de 25 milliards de livres sterling (30 milliards d'euros) depuis 2000.

Fondée sur des rapports officiels, sur l'analyse statistique de la population active britannique ainsi que sur les données fiscales et les statistiques des dépenses publiques, l'étude des chercheurs montre que les immigrés reçoivent moins de prestations sociales et ont un accès restreint aux logements sociaux.

Selon les chercheurs, les migrants des pays de l'espace européen ont payé 34 % de plus d'impôts qu'ils n'ont reçu de prestations sociales entre 2001 à 2011. Les immigrés extra-européens ont payé 2 % de plus d'impôts que ce qu'ils ont reçu.

Les universitaires ont également constaté que les immigrants récents originaires de l'espace économique européen (UE plus Norvège, Islande et Liechtenstein) ont participé davantage au marché du travail. Christian Dustmann a déclaré : *« Notre recherche montre que le Royaume-Uni attire des immigrants hautement instruits et qualifiés de l'intérieur de l'EEE ainsi que de l'extérieur. Les immigrants qui sont arrivés depuis 2000 ont apporté une contribution fiscale nette très importante et donc contribué à réduire la fiscalité des travailleurs britanniques. »*

De son côté, Tommaso Frittani a expliqué que l'étude *« suggère également qu'au cours de la dernière décennie, le Royaume-Uni a bénéficié financièrement de l'arrivée d'immigrés des pays de l'EEE, qui ont payé plus d'impôts et de cotisations qu'ils n'ont reçu de prestations et de transferts », ajoutant que « compte tenu de ces éléments de preuve, parler de "tourisme social" à propos des immigrés semble être totalement déconnecté de la réalité ».*

Dans ses chiffres les plus récents, l'Office national des statistiques britannique (ONS) a révélé un flux net de 176 000 migrants au Royaume-Uni pour l'année 2012.

Site de <http://mediapart.fr> (destiné aux abonnés) 5 novembre 2013.

Informations administratives

Sites internet utiles

Comme la grande majorité de nos membres disposent désormais d'un ordinateur, il nous a semblé utile d'attirer votre attention sur quelques sites internet contenant des informations qui peuvent intéresser bon nombre d'Anciens. Ainsi, la Commission européenne cofinance, en liaison avec Notaires d'Europe, plusieurs sites destinés à vous apporter une information aussi complète et fiable que possible sur diverses questions juridiques dans un contexte européen.

Citons en premier lieu le site «Successions en Europe», qui a un caractère officiel, puisqu'il est cofinancé par la Commission européenne et validé par les notaires européens. Ce site est disponible en 23 langues et couvre 27 États membres de l'Union. C'est bien sûr en premier lieu l'information relative à la Belgique qui intéressera nos adhérents: autorité en charge de la procédure successorale, droit applicable en cas de succession transfrontalière, couples «internationaux», dévolution des parts successorales, notamment en cas d'absence de testament, part réservataire, forme et validité des testaments, responsabilité des héritiers à l'égard des dettes éventuelles du défunt, droits de succession: ce dernier aspect est particulièrement complexe en Belgique, car chaque région a son propre code en la matière.

Le site contient également des liens vers la liste de toutes les conventions préventives de la double imposition et la liste des traités et accords internationaux en matière de droits de succession conclus par la Belgique.



L'adresse: <http://www.successions-europe.eu/fr/home>. Un autre site cofinancé par la Commission en concertation avec Notaires d'Europe s'intitule «Couples en Europe»: il présente, en 21 langues et pour 27 États membres, de multiples informations sur des sujets tels que la loi applicable et les modalités du choix entre plusieurs possibilités éventuelles, le régime matrimonial (biens communs et biens propres, administration des biens, transactions juridiques ou dettes d'un époux qui engagent l'autre), conséquences d'un divorce, d'une séparation ou d'un décès, couples multinationaux, partenaires enregistrés et non enregistrés. Une mine d'informations, donc, à laquelle vous pouvez accéder à l'adresse suivante: <http://www.coupleseurope.eu/>.



Norbert Vogel

À signaler également l'Annuaire européen des notaires, qui vous aidera en toutes circonstances à trouver un notaire parlant votre langue: <http://www.annuaire-des-notaires.eu/?langue=fr>.

Un autre site qui mérite d'être consulté est celui des notaires belges, qui existe aussi bien en français (<http://www.notaire.be/>) qu'en néerlandais (<http://www.notaris.be/>). Ce site est structuré en sections (Se marier et vivre ensemble, Divorcer et se séparer, Donations et successions, Acheter, louer et emprunter, Sociétés & ASBL, Règlement de conflits), dont chacun répond de manière très précise à de multiples questions.



Dans un tout autre registre, le site «Respect Seniors» (<http://www.respectseniors.be>) présente un intérêt non négligeable. Il s'agit d'une initiative de la Région wallonne, et plus particulièrement de l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, mais les renseignements qui y sont proposés peuvent intéresser tous les Anciens, quel que soit leur lieu de résidence. Le site propose également des publications gratuites à télécharger, une bibliographie et des liens vers d'autres sources d'informations.



Nous terminerons ce tour d'horizon par le site «Droits du patient» (www.patientrights.be), créé par le Service public fédéral Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement. Vous y trouverez des précisions sur la loi (belge) du 20 août 2002 relative aux droits du patient, le service de médiation et la Commission fédérale «Droits du patient», ainsi que des conseils (vie saine, vaccination, soins de santé, sécurité alimentaire, etc.). Ce site existe également en néerlandais, allemand et anglais. ■



Viellir sans trop souffrir

Comme toute personne qui vieillit, voilà que tout à coup nous faisons partie des anciens. A peine avons-nous appris à apprécier le travail dans les institutions communautaires que le sablier du temps nous rappela que nous allions devenir des retraités. Comme toute personne qui vieillit, nous subissons l'épreuve du temps, selon nos natures, les uns souffrant tout particulièrement, les autres, traversant intacts la grande vallée du temps. Il y a eu aussi toute cette cohorte de gens qui ont exagéré, qui n'ont pas ménagé leur monture, fumant à l'excès, buvant immodérément, se dépensant au-delà de leurs forces naturelles, menant une vie de bâton de chaise, comme l'on dit en français.

Comme chacun d'entre nous est inégal devant le même stress et la même agitation, les résultats sont très différents d'un individu à l'autre, les uns se portant comme des charmes, les autres souffrant sous le harnais de la douleur.

En fait, la mécanique humaine est merveilleuse mais son vieillissement la rend susceptible de pannes de tout genre. Les scientifiques découvrent, en observant d'anciens squelettes mis à jour, qu'en fait la race humaine a toujours souffert de pathologies telles que le cancer, des problèmes cardiaques.

Ceux qui étudient des momies sont parfois stupéfaits de constater que ce que l'on prend pour des pathologies modernes existait en fait depuis longtemps. Par exemple, le pathologiste Michael Zimmerman (de l'université Villanova près de Philadelphie) qui a examiné 200 à 300 momies a constaté que seulement deux étaient affectées par le cancer. Mais il est vrai que de façon générale nos ancêtres vivaient moins vieux que nous !

Il semblerait que l'extension de l'obésité et la tabagie excessive exigent leur tribut. Les maladies pulmonaires étaient fréquentes, les gens vivant dans des atmosphères humides non chauffées. Il suffit de se rappeler l'impact de la tuberculose environ jusqu'en 1911.

En fait, les maladies cardiovasculaires sont très vieilles. Une recherche menée par le Dr Thompson, publiée en 2011, révèle que de nombreuses momies égyptiennes souffraient d'athérosclérose. L'espérance de vie moyenne dans les temps anciens était d'environ 40 ans, ce qui conforte l'hypothèse selon laquelle l'athérosclérose serait bien inhérente au vieillissement, fait valoir le Dr Thompson.

L'athérosclérose affecterait l'humanité depuis au moins 4.000 ans selon une recherche publiée récemment sur des momies datant de plusieurs époques et venant de différents pays, qui laisse penser que les maladies cardio-vasculaires ne sont pas inhérentes à la vie moderne.



Jean-Bernard Quicheron

Bref, voilà un énorme champ d'investigation pour les scientifiques. Ce qui, en revanche, frappe les esprits ce sont les progrès accomplis par la médecine moderne les 50 à 100 dernières années. On ne peut qu'admirer l'esprit des pionniers. Il a bien fallu ouvrir le cœur d'un patient une première fois pour lui greffer le cœur d'un autre.

Le cas de la tuberculose est intéressant dans la mesure où une bonne hygiène et un suivi régulier l'ont fait décliner sensiblement en Europe et aux Etats-Unis. Mais un certain relâchement risque de lui permettre de refaire dangereusement surface.

La médecine moderne permet de retarder des décès qui auraient lieu plus tôt si ces nouvelles techniques n'avaient pas été inventées et sans cesse améliorées.

Le problème général du vieillissement est que maintenir en vie confortable un nombre croissant de personnes vieillissantes a un coût élevé. Nous pouvons nous estimer privilégiés de disposer d'un système d'assurance-maladie qui nous permet d'allonger notre longévité dans un confort sanitaire net, relatif évidemment. Alors qu'à travers des siècles, se faire soigner a toujours signifié souffrir, de nos jours il est possible de diminuer la douleur tant pendant les opérations que la convalescence mais aussi de façon plus durable face à une affection de longue durée.

Ces douleurs ne doivent pas être négligées car elles ont des conséquences sur le bien-être physique et moral. Avoir mal lors des soins entraîne un épuisement physique et émotionnel, une peur des soins futurs et une perte de confiance vis-à-vis des soignants.

Plus une douleur se prolonge, plus elle perturbe la vie quotidienne. Le moral, le sommeil, l'appétit, le travail, les loisirs, les relations avec les autres sont atteintes. Connaître les conséquences de la douleur sur vos activités permet d'évaluer son importance au quotidien.

L'importance d'une douleur n'est pas seulement liée à son intensité. Une douleur légère peut devenir insupportable si elle représente un «http://www.e-cancer.fr/cancerinfo/ressources-utiles/dictionnaire/h_handicap/» handicap ou une difficulté quotidienne : impossibilité de travailler, de monter les escaliers, de rester debout, de dormir, etc.

Voilà un bref tour d'horizon qui est loin de faire le tour de toute la question, tant elle est vaste mais il devrait permettre de se créer des points de repère.

Chacun d'entre nous a probablement, à tel ou tel moment de sa vie, éprouvé le besoin de « tourner la page » après avoir vécu un épisode pénible, un échec amoureux ou professionnel, une trahison, le décès d'un être proche. Si, après ces événements, nous ne voulons pas nous laisser aller au chagrin ou à la mélancolie et simplement survivre, il vaut mieux se ressaisir et regarder en avant en essayant d'oublier les moments douloureux et en nous disant « cette page est tournée ». En tournant cette page qui nous apparaît négative, nous pouvons reprendre pied dans la vie, nous lancer dans de nouveaux projets ou découvrir de nouveaux horizons.

Pourtant cette page tournée, pour pénible qu'elle puisse être, fait partie du livre de notre vie, nous pouvons essayer de l'occulter mais en aucun cas nous ne pouvons l'évacuer. C'est notre vécu. Ayant travaillé dans les institutions européennes, nous pouvons dire que, dans l'ensemble, la chance nous a souri, même si nous n'avons pas toujours nagé dans le bonheur ou obtenu tout ce que nous voulions. Les grandes administrations sont, pour ceux qu'elles emploient, des machines impersonnelles qui ont tendance négliger, parfois à broyer les aspirations individuelles et les institutions européennes n'échappent pas à cette logique. Lorsque la retraite arrive, certains d'entre nous poussent un « ouf » de soulagement et préfèrent oublier leurs années d'activité, voire leurs collègues de bureau. Même l'association des anciens ne les intéresse pas, ils préfèrent « passer à autre chose ». Quelques uns vont jusqu'à porter un jugement sévère sur leur ancien employeur ou à le dénigrer mais, bien sûr, ils ne sont pas nombreux.

A cet égard, nous pensons à un personnage qui, après avoir accompli une carrière plutôt bien rémunérée de fonctionnaire international et être parti ensuite à la retraite, s'est cru autorisé à dénigrer son ancienne institution. Il s'agit de Nicolaus Sombart (1923-2008), qui a été, pendant une trentaine d'années, fonctionnaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Après son départ à la retraite en 1980, il s'installa à Berlin, où il se lança dans l'écriture tout en y menant une vie de dandy. En effet, suite à la publication de son livre *Jugend in Berlin, 1933-1943*, paru en français sous le titre *Chronique d'une jeunesse berlinoise*, il déclara un jour, lors d'une interview à la télévision, qu'il avait « malheureusement » travaillé au Conseil de l'Europe. Si son livre, témoignage intéressant sur une période critique de l'histoire allemande, a connu un certain succès, on ne peut pas manquer d'être frappé par l'ingratitude de son auteur à l'égard de son ancien employeur telle qu'elle s'exprime dans le supposé « malheur » de ses années strasbourgeoises, qui lui a ont tout de même assuré une retraite confortable, tout comme nos années d'activité passées dans les institutions européennes nous permettent à présent de vivre une vie décente. Ce n'est pas ainsi, nous semble-t-il, qu'il convient de tourner la page.

Tournons nous plutôt vers Claude Nougaro qui, dans une chanson dont voici les premières lignes, nous esquisse une manière positive et non larmoyante de se renouveler :

*Il faut tourner la page
changer de paysage
le pied sur une berge
vierge*

Que sont-ils devenus ?

Clément André



L'enseignement et la traduction ont toujours été la ligne de conduite de Clément André. Linguiste dans l'âme, au sortir de l'Ecole d'interprètes de Genève, il l'est resté. Le Marché commun d'alors lui offrait une ouverture dans laquelle il se glissa avec plaisir. L'anglais n'étant pas alors langue officielle, il dut faire ses preuves en italien puis en néerlandais. Il se souvient d'un texte allemand, de plus de 200 pages sur « la standardisation des fleurs coupées ». A vous couper le souffle !

Du souffle, il lui en fallut encore pour s'intégrer dans l'équipe de rédaction du *Courrier du Personnel*. Un poème surgi de sa plume – une autre passion – flattait le « sucre sucrant de Tirlemont » que l'on pouvait se procurer à bon prix à l'Economat. Cela fut le déclic d'une fructueuse et passionnante carrière de rédacteur. C'est d'ailleurs par la même porte royale, la rédaction d'*Inter-Neuf* qu'il quittera fièrement l'Institution, vingt-cinq ans plus tard... Mais, comme l'écrivait si bien Jules Renard : « Ecrire, c'est une façon de parler sans être interrompu. »

Or notre plumiste, tel Arsène au Berlaymont, (d'un auteur bien connu de l'Ecrin) s'est toujours complu à parler. Sacré bavard ! Il parlait à l'Informaphone, dans les réunions syndicales, et il vient encore de parler de l'Europe sur les ondes belges de Vivacité et dans des conférences données urbi et orbi sur ce thème qui le passionne : Qu'avons-nous fait de nos cultures ? Où va l'Europe ? Mettant en pratique sur le terrain, ces mots de Jean Monnet qu'il interviewait : « Si c'était à refaire, c'est par la culture que je commencerais. »

La revue culturelle de la presse périodique mondiale, «*World Periodical News*», dont il est membre actif depuis une vingtaine d'années, lui a permis de collaborer, par ses articles, à présenter et commenter, en toute indépendance et liberté, l'actualité européenne. Le franc-parler de Clément André lui a joué bien des tours, mais il le conserve, contre vents et marées, sur une mer agitée où il faut garder le cap de l'espérance.

A ses moments de loisirs, entre deux écrits, il dessine, fait de l'aquarelle, des portraits, des caricatures, en veux-tu en voilà et, en tant que membre de la Sabam, participe à la Foire du livre de Bruxelles et de Musson. Une dizaine de livres est sortie, ces dix dernières années, de sa plume. Son ami et éditeur belge, Eole, étant décédé, ce sont rien moins que sept petits-enfants qui ont pris la relève et préparent la mise en page pour les prochains ouvrages. Il y a du pain sur la planche.

Dans sa région natale, les Hautes Alpes, Le Dauphiné Libéré, s'est fait déjà fait l'écho notamment de « Ma campagne aux portes de la Provence » et de « Si la Camargue m'était contée ».

Au printemps prochain, les Editions alpines publieront son nouveau-né « Le Temps du lycée », en hommage à l'un de ses auteurs préférés, Marcel Pagnol : Le Temps des amours ».

Comme quoi la retraite peut, à sa façon, devenir une ré-évolution. ■

Les brèves

La qualité de vie dans les villes européennes



Les citoyens de 79 villes européennes, dont les capitales, ont été interrogés sur la qualité de vie dans leurs villes. Au moins 80% des personnes interrogées se sont déclarés satisfaits, les plus hauts degrés de satisfaction ayant été enregistrés à Aalborg (Danemark), Hambourg, Zurich, Oslo, Copenhague et Groningen (Pays-Bas). Les taux de satisfaction inférieurs à 75% concernent Athènes, Naples et Palerme. Parmi les capitales, les taux de satisfaction vont de 97% (Copenhague) à 52% (Athènes). Berlin se situe à 93%, Paris à 89%, Bruxelles à 84%, Rome à 80%.

Le degré de satisfaction a été mesuré selon un ensemble de critères tels que les transports publics (Bruxelles en position 16 parmi les capitales), les soins de santé (Bruxelles en position 4), les installations sportives, l'offre culturelle, les espaces verts (Bruxelles en position 13) ou l'entretien des espaces publics. Les Européens sont souvent peu satisfaits quant aux établissements d'enseignement. Villes en pointe pour les transports publics : Zurich, Rostock. Espaces publics, zones piétonnes, parcs : seules 4 capitales de l'UE figurent parmi les 20 bénéficiant des meilleures notations (Luxembourg, Copenhague, Vienne, Amsterdam).

Source : Flash Eurobaromètre 366 d'octobre 2013 (138 pages)

La construction de l'Europe et l'avenir des nations



Maxime Lefebvre, diplomate et enseignant à Sciences Po Paris, a publié chez Armand Colin un ouvrage intitulé « La construction de l'Europe et l'avenir des nations ». Il constate que l'Europe est constituée d'une diversité de nations appartenant toutes à des cultures et à des histoires différentes. À partir de là, il invite les dirigeants européens à repenser le rôle des nations au sein du projet européen. L'auteur propose un nouveau modèle fondé sur la cohésion entre les nations européennes, modèle qui ne ferait de l'Europe ni une fédération à l'instar des Etats-Unis, ni une confédération d'Etats-nations. Dans son œuvre, il replace le couple franco-allemand au cœur de l'Europe.

Source : Fondation Robert Schuman. Ouvrage paru en octobre 2013, 208 pages.

Le bilinguisme pourrait prévenir les démences

Bonjour

Hello

Parler une deuxième langue pourrait retarder l'apparition de certaines formes de démence chez les personnes âgées, même illettrées !

Réalisée par Suvama Alladi (de l'Institut Nizam des Sciences médicales à Hyderabad en Inde), une étude à ce sujet auprès de 648 sujets a été publiée dans la revue américaine « Neurology ». Elle montre que le bilinguisme retarde de quatre ans et demi trois formes de démence, comparativement à des individus ne parlant qu'une langue.

Source : La Libre Belgique du 8.11.2013.

In Memoriam

Jacqueline de Milly

par Norbert Vogel

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris la disparition de Madame Jacqueline de Milly, épouse de M. Gérard de Milly, membre fondateur de l'AIACE.

Madame de Milly est décédée le 11 octobre dernier au terme d'une courte maladie, à l'âge de 85 ans. Elle était infirmière de formation et avait œuvré en tant

que bénévole au sein de notre Association.

Féru de lectures et de voyages, deux passions qu'elle partageait avec son mari, c'était une femme d'esprit doublée d'une femme de cœur. À tous ceux qui l'ont connue, elle laissera le souvenir d'une personne de grande qualité.

Pour mémoire

Jean JANSSEN

Ivan DEBOIS

Gérard de MILLY

Yvonne RENARD

Simone MOONS

Wilhelm BUCHNER

Constantin GOUDIMA

Catherine LE BOURGEOIS

fonctionnaire pensionné décédé

fonctionnaire pensionné décédé

fonctionnaire pensionné né le 19/12/1918 à Amsterdam (NL)

fonctionnaire pensionné né le 11/06/1918 à Tilburg (NL)

veuve de fonctionnaire née le 08/07/1918 à Paris (FR)

fonctionnaire pensionné décédé

fonctionnaire pensionné décédé

fonctionnaire pensionnée née le 11/05/1920 à Düsseldorf (D)

Fernand Van Hoeck (1926-2013) son œuvre par André Goffeau

par Etienne Magnien



Fernand Van Hoeck était Ingénieur Agronome diplômé en 1951 par la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux en Belgique. Après 10 années de recherches au Congo Belge, Fer-

nard Van Hoeck fut engagé par l'Euratom à Bruxelles en 1960. Il prit en charge les projets agronomiques et environnementaux du programme de recherche en radiobiologie alors que son collègue Albert Bertinchamps s'occupait des aspects plus médicaux. Sous l'influence de son directeur, le généticien des bactériophages Raymond Appleyard, le programme de recherche de l'Euratom s'accrut considérablement et devint de plus en plus fondamental et moléculaire.

A la suite de la débâcle créée par l'indépendance du Congo, plusieurs chercheurs belges de l'INEAC (Institut National pour l'Etude Agronomique au Congo) furent recrutés par l'Euratom au début des années 1960 ainsi que plusieurs chercheurs français, dont Dreux de Netancourt et Etienne Magnien, qui devinrent membres de l'équipe de Fernand Van Hoeck. Ces premiers fonctionnaires furent affectés à divers laboratoires européens ou américains. Leur mission initiale était de développer des recherches de laboratoire afin de conserver une compétence pointue leur permettant de servir comme experts indépendants capables de gérer les projets de recherche effectués par les laboratoires européens qui participaient au programme de radiobiologie.

Au début des années 1970, la politique d'emploi de la Commission changea et requit de la part des fonctionnaires scientifiques de se consacrer aux travaux de gestion (création et mise en œuvre des programmes de recherche communautaires) plutôt qu'aux travaux de



laboratoire. Dreux de Nettancourt, le principal collaborateur de Fernand Van Hoeck, proposa alors de lancer un nouveau programme de biologie appliquée. Fernand Van Hoeck, alors Chef de Division, consacra toute son énergie et son réseau d'influence à l'implémentation de ce projet. Après de nombreuses consultations scientifiques et politiques, le contenu du programme de recherche appelé « Génie Biomoléculaire » fut finalisé en 1978. Ce programme comprenait deux parties : le Génie Enzymologique et le Génie Génétique. Son acceptation avait nécessité une longue préparation qui impliqua la visite de toutes les capitales européennes par Fernand Van Hoeck et ses collaborateurs. Des objections furent émises par diverses autorités nationales qui soulevèrent la possibilité de problèmes de sécurité dans diverses activités biotechnologiques ainsi que le fait que la Commission n'avait pas de mandat pour l'implémentation de programmes de recherche dans le domaine de la santé. En réalité, les grandes nations craignaient surtout que la Commission lance un programme communautaire dont les applications industrielles étaient prometteuses et qui était en avance sur leurs programmes nationaux. Le lancement précipité d'un programme national français facilita grandement l'implémentation du programme de la Commission. Celui-ci déclaré de nature « précompétitive » et limité

à l'étude des plantes et des microorganismes fut finalement lancé en 1982. Le budget initial du programme de « Génie Biomoléculaire » de la Commission qui s'élevait à 8 millions d'ECU pour quatre ans fut porté à 15 millions dès 1984.

Ce programme de recherche qui était le premier de sa nature en Europe et dans le monde fut à l'origine d'une nouvelle discipline, appelée maintenant « Biotechnologie ». Celle-ci connaît un énorme développement depuis plus de trente années. Elle fut l'objet de plusieurs financements successifs par la Commission gérés par Fernand Van Hoeck et son équipe internationale constituée de Dreux de Nettancourt et Etienne Magnien mais aussi (entre autres moins permanents) d' Alfredo Aguilar, Yoannis Economidis, Ati Vassarotti, Margarita Mongini, Hervé Bazin et André Goffeau. L'objectif des financements européens en « Biotechnologie » s'est élargi au fil des années et comprend maintenant l'identification des priorités qui sont inscrites dans la plupart des champs d'applications biologiques, y compris la santé, ou l'Union Européenne poursuit ses efforts d'innovation. Son budget dans le septième programme cadre se monte en 2014 à près d'un milliard d'euros par an.

Fernand Van Hoeck et ses collaborateurs ont donc fait œuvre pionnière en créant de toute pièce le premier programme en « Biotechnologie » qu'ait connu l'Europe et le monde. Ce programme a agi comme catalyseur de la mise en place de multiples programmes européens et nationaux. Son impact pour la science, l'industrie et la société est décrit en détail dans le livre de Philippe Goujon : « From Biotechnology to Genomes. The Meaning of the Double Helix » 2001, 781pp, World Scientific. Une revue récente par les collaborateurs de Fernand Van Hoeck retrace son œuvre et celle de la Commission: « Thirty years of European biotechnology programmes: from biomolecular engineering to the bioeconomy » Alfredo Aguilar, Etienne Magnien and Daniel Thomas, New Biotechnology, 30 , 5, pp 410-425, 2013. ■

NOM	Prénom	DATE DE NAISSANCE	DATE DE DÉCÈS	Institution
ABAD DUPERIER	Jose Antonio	1956 / 08 / 17	2013 / 10 / 03	COM
ARGENT	Ronald	1932 / 03 / 21	2013 / 10 / 21	COM
BARBIER	Marie	1945 / 12 / 26	2013 / 10 / 09	COM
BLANCO MANGUDO	Soledad	1953 / 05 / 18	2013 / 10 / 15	COM
BONNET	Pierre	1928 / 12 / 09	2013 / 10 / 23	COM
BOZZOLA	Julien	1928 / 07 / 06	2013 / 10 / 21	COM
BRUSA Ugo	Pietro	1942 / 10 / 22	2013 / 10 / 28	COM
CUMBRERO	Asunción	1953 / 02 / 08	2013 / 10 / 15	PE
DE BAERDEMAEKER	Adolphe	1920 / 10 / 28	2013 / 10 / 06	COM
DE VREESE	Gabriel	1921 / 09 / 10	2013 / 10 / 16	CM
DESTREE	Marie-Claire	1953 / 02 / 11	2013 / 09 / 25	COM
FRITZSCHE	Marietta	1944 / 11 / 04	2013 / 10 / 13	COM
GREIS	Stefan	1954 / 04 / 10	2013 / 10 / 13	COM
HAARDE	Gunn	1946 / 01 / 24	2013 / 09 / 28	COM
INNOCENTI	Emilio	1937 / 04 / 03	2013 / 09 / 29	CM
JUSTEN	Adele	1925 / 09 / 07	2013 / 09 / 09	COM
KLOPM	Johannes	1920 / 03 / 01	2013 / 10 / 20	COM
KRUSE	Wenzel	1930 / 07 / 19	2013 / 09 / 25	COM
LAWRENCE	David	1944 / 10 / 23	2013 / 10 / 12	COM
MARCHETTO	Vettore	1922 / 02 / 05	2013 / 10 / 28	COM
MOUSSIS	Sophie	1937 / 08 / 04	2013 / 10 / 23	COM
MOYSON	Anne-Marie	1939 / 02 / 05	2013 / 09 / 18	COM
REGGIORI	Federico	1927 / 07 / 28	2013 / 09 / 27	COM
ROUSSEAUX	Liliane	1939 / 09 / 21	2013 / 10 / 20	COM
RUGGIERI	Michele	1927 / 01 / 26	2013 / 10 / 16	COM
SCHULTE	Hubert	1929 / 08 / 16	2013 / 10 / 22	COM
SEMENZA	Luciana	1920 / 01 / 28	2013 / 10 / 22	COM
VAN WALLENDael	Willy	1923 / 07 / 22	2013 / 10 / 23	CM
WADE	George	1947 / 03 / 20	2013 / 10 / 04	MED
WEHRLE	Bertl	1923 / 06 / 23	2013 / 10 / 07	COM
WOLNY	Dagmar	1948 / 01 / 31	2013 / 09 / 30	BER

Les lecteurs écrivent

HELGE KAMPMANN le 4 novembre 2013 à Yvette Demory

Chère Yvette,

Je tiens à vous dire que, contrairement à ce que pense notre compagnon de voyage, Tony Scott, j'ai beaucoup apprécié notre excursion à Kaliningrad/Königsberg (et le reste, bien sûr). Il ne reste malheureusement plus grand'chose de l'ancienne beauté de la ville mais j'ai trouvé très intéressants tous les endroits que nous avons visités, y inclus le passage de la frontière russe, et j'ai éprouvé une certaine émotion en pensant à l'histoire encore relativement récente de la région. J'admets que pour nos camarades non-allemands le tout à pu être moins attirant. Merci pour l'organisation de ce voyage! Et bien à vous, Helge Kampmann

Toujours à propos du format DINA4 ou B5. AGATA ALAIMO a écrit le 22 juin 2013.

Je préfère le format A4, qui est effectivement plus lisible. Cordialement

MAISONS DE RETRAITE - Belgique

Nous pouvons vous les conseiller, cette liste n'est toutefois pas exhaustive et les prix peuvent changer.

CP	COMMUNE	NOM/ADRESSE	N° DE TELEPHONE - NOM DU CONTACT	
1000	BRUXELLES	RÉSIDENCE PORTE DE HALLE, Bvd de Midi 142	Tél.02/5080511 - M.Scheyven	
1000	BRUXELLES	MAISON SAINTE MONIQUE, Rue Blaes 91	Tél.02/5456060 - M.Snauwaert	
1020	LAECEN	MAISON SAINT-IGNACE, Av. de Lima, 20	Tél.02/4741611 - Mme. Kathelijne	
1020	LAECEN	RÉSIDENCE PARKSIDE, Av. Général de Ceuninck, 75	Tél.02/4771577 - Mme Fourez	
1040	ETTERBEEK	RÉSIDENCE THIBAUT, Av.de Thibault 49	Tél.02/7356533 - M.Wattiez	
1050	IXELLES	RÉSIDENCE BALMORAL, Rue St. Georges, 10	Tél.02/6271530 - Mme Bastien	
1070	ANDERLECHT	JARDINS DE LA MÉMOIRE, Route de Lennik 792	Tél.02/5220202 - Mme De Kirianov	
1080	MOLENBEEK ST JEAN	HOME SEBRECHTS, Av. F. Sebrechts, 40	Tél.02/4616111 - Mme Schoukens	
1090	JETTE	HOME CASTEL, Av. du Comte de Jette,1	Tél.02/4771471 - Mme Quittner	
1090	JETTE	RÉSIDENCE CHRISTALAIN, Av. des Démineurs 2	Tél.02/4220711 - M. Gilson	
1140	EVERE	RÉSIDENCE TAMARIS, Av. L. Grosjean, 49	Tél.0498/972525 - Mme Vermeulen	
1140	EVERE	SENIORIE D'EVERE, Av. du Frioul, 20	Tél:02/7060100 - Mme Mugnani	
1150	WOL.ST.PIERRE	RÉSIDENCE APOLLO, Rue des Palmiers 29	Tél.02/7335443 - Mme.Dedieu	
1150	WOL.ST.PIERRE	RÉSID.VAL DUCHESSE, Av. Jules César 11	Tél.02/7703420 - Mme.Collard	
1160	AUDERGHEM	RÉSIDENCE CARINA, Av.Herman Debroux 50	Tél.02/6753003 - M.Mobindi	
1160	AUDERGHEM	RÉSID.PARC DES PRINCES, Av.Van Horenbeeck 192	Tél.02/6721185 - Mme.Plevoets	
1180	UCCLE	RÉSIDENCE HAMOIR, Av.Hamoir 1	Tél.02/3790700 - Mme.Dopchie	
1180	UCCLE	M.R.S. NAZARETH, Chée.de Waterloo 961	Tél.02/3736403 - Mme.Bonnewijn	
1180	UCCLE	L'OLIVIER, Av.des Statuaires 46	Tél.02/3721248 - Mme.Dasnoy	
1180	UCCLE	RÉSID. LYCÉE FRANÇAIS, Av.du Lycée Français 6	Tél.02/3753744 - M.Pau	
1180	UCCLE	PARC PALACE, Av. du Lycée Français 2	Tél.02/3751479 - M.Matton	
1180	UCCLE	JARDINS DE LONGCHAMP, Av. Winston Churchill 255	Tél.02/3495711 - Mme De Coen	
1180	UCCLE	DOMAINE CHURCHILL, Av. Winston Churchill 253A	Tél.02/3481900 - Mme Decree	
1180	UCCLE	LES FLEURS D'AUBÉPINE, Ch. de Waterloo 1525	Tél.02/3720272 - Mme Miecret	
1200	WOL.ST.LAMB	RÉSID.MONTGOMERY, Bd.Brand Whitlock 18-20	Tél.02/7341896 - Mme.Vargiamidis	
1301	BIÈRGES	RÉSID.POINT DU JOUR, Rue des Champles 8	Tél.010/420710 - M.Druet	
1332	GENVAL	HOME BÉTHANIE, Bois Pirart 127	Tél.02/6550070 - M.Meyeur	
1340	OTTIGNIES	RÉSIDENCE CHENOY, Av.des Combattants 93	Tél.010/410787 - Mme.Rome	
1410	WATERLOO	RÉSIDENCE DE LA CENSE, Bd. De la Cense, 70	Tél.02/3526811 - Mme D'Orazio	
1420	BRAINE L'ALLD	RÉSID. LE MÉNIL, Rue du Ménil 95	Tél.02/3870606 - M.Gemez	
1950	KRAAINEM	HET ATRIUM, A. Dezangrélaan 19	Tél.02/7252880 - Mvr Boonen	
3001	HEVERLEE	HOME VOGELZANG, Tervuursesteenweg 290	Tel.016/279711 - Mvr. Swings	
3110	ROTSELAER	DE WYNGAERT, Dijlsestraat 48	Tel.016/474410 - Mvr. Roelens	
3110	ROTSELAER	DE WYNGAERT, Dijlsestraat 48	Tel.016/474410 - Mvr. Roelens	

En attente, la Résidence du Cinquantenaire qui remplace Grey Couronne, encore à visiter

PRIX 1 LIT(EUR)	PRIX 2 LITS(EUR)	Nbre. LITS	
48/jour	41/jour& pp	MR23MRS127	
46/jour	42/jour& pp	MR25MRS60	
51/jour	46/jour&pp	MR87MRS55	
2343-3012/mois	2925-3645/mois	MR95MRS40	new
1045/mois	1845/mois	MR60/MRS 0	
1915/mois	2957/mois	MR60/MRS 0	new
59/jour	55/jour& pp	VOIR NOTE C	
45-52/jour	38pp/jour	MR155MRS65	new
43-70/jour	65/105/jour	MR62MRS30	new
1587/mois	1767/mois&pp	VOIR NOTE B	
2418-2722/mois	3627-4083/mois	MR144MRS 0	new
50/jour	41pp/jour	MR75MRS50	new
46/jour	40/jour& pp	MR/MRS70	
45/jour	37/jour& pp	MR35MRS25	
48/jour	41/jour& pp	MR49MRS69	
27>56/jour	NA	MR45	
2804/mois	3650/mois	Res.Serv. (54)	
50/jour	43/jour&pp	VOIR NOTE A	
59/jour	48/jour&pp	MR40/MRS45	
32>60/jour	60>78/j.&pp	MR200	
33>41/jour	63>83/j.&pp	MR180	
àp de 63/jour	àpde 57/j.& pp	MR52/MRS64	
2360/mois	4385/mois	Res.Serv. (71)	
àpde 68/jour	àpde 53/j.& pp	MR71/MRS71	
1750/mois	2250/mois	Res.Serv. (55)	
1441/mois	2049/mois	MR71MRS55	
41/jour	36/jour&pp	MR38MRS30	
àp de 1116/mois	1952/mois	MR55MRS60	
60-81/jour	néant	MR48MRS55	
1369/mois	1986/mois	MR62MRS59	new
47/dag	41/dag & pp	MR15MRS25	
54/dag	40/dag & pp	MR76MRS76	
58/dag	44/dag&pp	MR56MRS64	
58€ / dag	44/dag & pp	MR56MRS64	

NOTE A: Un établissement bien orienté vers les moins valides et les cas urgents. MRS 150

NOTE B: Un établissement avec 80 chambres MR, 40 MRS et 16 appartements en Résidence service

NOTE C: Un établissement 100% orienté vers la maladie d'Alzheimer; MR 20; MRS 100

Informations générales

L'ESPACE SENIORS

Un lieu d'information et de rencontre pour les pensionnés des Institutions européennes



L'Espace Seniors est une initiative de l'unité **«Politique sociale»** de la DG HR, de l'unité **«Assurance maladie et accidents»** du PMO, et du Comité Central du Personnel de la Commission.

Un point d'information:

- 4 ordinateurs à disposition
- accès à l'intranet «MyIntraComm»
- accès sécurisé à l'internet
- imprimante performante
- documentation administrative

Un coin salon confortable et convivial:

- se détendre
- rencontrer d'anciens collègues
- s'informer via un «flatscreen» des dernières informations administratives

Une permanence **«Assurance maladie»:**

3 après-midi par semaine

- sans rendez-vous
- questions de principe sur le RCAM
- suivi des demandes individuelles en cours



PERMANENCE ASSURANCE MALADIE PENSIONNES

29, rue de la Science – 00/36
1040 Bruxelles

Sans rendez-vous les mardi, mercredi, jeudi
de 14h à 17h30 *

Responsable: M. Marco PIANA

ESPACE SENIORS

29, rue de la Science – 00/31 et 00/35
1040 Bruxelles

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h *

Responsable: Mme Brigitte RAUS

* Sur présentation du laissez-passer «pensionnés» à la
réception de l'immeuble

Rions un peu

On n'apporte plus on télécharge ! Vive le progrès !



Cette année, on peut rester chez nous la veille de Noël. Tout un chacun peut depuis mon site télécharger musique, films et jeux.

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PRÉSIDENT	André Vanhaeverbeke	<i>Responsabilité des dossiers, expertise des Anciens</i>
VICE-PRÉSIDENTS	Ludwig Schubert	<i>Statut, Pensions et Méthode</i>
	Dominique Deshayes	<i>Relations avec le PMO</i>
SECRÉTAIRE	Yvette Demory (*)	<i>Activités culturelles et de loisirs, conférences</i> <i>Contrôle accès au site web</i>
TRÉSORIER	Gilbert Lybaert	<i>Finances, gestion des effectifs, webmaster</i>
MEMBRES	Pierre Blanchard	<i>Caisse et assurance maladie</i>
	Giangaleazzo Cairoli	<i>Affaires juridiques et assurances maladie</i>
	Ian Collisson	<i>Maisons de repos</i>
	Thérèse Detiffe	<i>Activités culturelles et de loisirs, conférences</i>
	Michel Foucault	<i>Relation avec les Comités paritaires</i>
	Jeannine Franchomme	<i>consultation des adhérents (promotion de l'Association, enquêtes auprès des affiliés)</i>
	Philippe Loir	<i>Actions sociales</i>
	Jean-Bernard Quicheron	<i>Rédacteur en chef de l'Écrin</i>
	Eliane Van Tilborg	<i>Nouveaux projets maisons de repos</i>

(*) assistée de Norbert Vogel pour la gestion du Secrétariat

CONSEILS EN INFORMATIQUE Margarethe Braune.**REPRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTERNATIONALE**

TITULAIRES	André Vanhaeverbeke
	Ludwig Schubert
SUPPLÉANTS	Philippe Loir
	Jeannine Franchomme

PERMANENCE AU SECRÉTARIAT**Tous les matins de 9h30 à 12h30** Karine Pollenus, Helpdesk sociale**Le Président est au bureau les mardi, mercredi et jeudi matin.**

LUNDI	Yvette Demory, Thérèse Detiffe, Gilbert Lybaert, Diane Rijke, Liselotte Schulthess
MARDI	Susan Denton, Maria Teresa Petrillo,
MERCREDI	Thérèse Detiffe, Elisabeth Haelterman, Gilbert Lybaert, Maria del Carmen Pérez
JEUDI	Yvette Demory, Betty Muller, Emma Pasquarelli, Norbert Vogel, Thérèse De Smedt (en réserve),
VENDREDI	Maria del Carmen Pérez, Maria Teresa Petrillo, Norbert Vogel

Le Président est au bureau les mardi, mercredi et jeudi matin.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPÉENNE

SC29 02/18 - B 1049 Bruxelles (Belgique)

Tél.: (32) 02/ 295 38 42 ou 296 48 24 - **Fax** (32) 02/299 52 89**BANQUE: Numéro de compte:** n° 210-0377700-34 **BIC :** GEBABEBB - **IBAN :** BE68 2100 3777 0034**N° d'entreprise :** 450733759**E-mail :** aiace-be@ec.europa.eu**Website:** <http://www.aiace-be.eu>



L'écrin

Bulletin de liaison de la Section Belgique de l'AIACE